

Commune de VILLEFONTAINE

Département de l'Isère

CONSEIL MUNICIPAL

24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 24 février, le conseil municipal de Villefontaine dûment convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS, Maire de Villefontaine.

PRÉSENTS : Mmes et MM. P. NICOLE-WILLIAMS, C. GUETAT, B. PALKUS, J. DOS SANTOS, M. LORiot-CARNIS, M. IMBERT, D. PENOT, Y. TOUYERAS, ML. AROUI, Y. MAS, M. CUVILLIER, E. JOUVE DE GUIBERT, J. GUILLERMINET, M. FAYET, A. MAINASSARA, J. TOURNOUX, G. GENTHON, S. VINAY, C. MARCELO, J. HUILLIER, JF. BEAL, K. HALLOUL, H. ALLIER, S. LAMBRET, G. MARTIN.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

C. KOPFERSCHMITT pouvoir à D. PENOT

JC. DURA pouvoir à J. DOS SANTOS

R. FEYSSAGUET pouvoir à Monsieur le Maire

M. DE LORENZO pouvoir à K. HALLOUL

ABSENTS EXCUSES :

G. TURPIN

G. DUMOULIN

F. DADDA

P. RUEFF

Le secrétaire de séance, ce soir, sera Monsieur TOUYERAS.

Examen des points à l'ordre du jour :

Relevé des décisions

M. Halloul

Est-ce que je pourrais, s'il vous plaît, juste faire deux remarques, avant le démarrage du conseil municipal ?

M. Le Maire

Il a démarré. Mais, si vous voulez faire 2 remarques, allez-y, M. Halloul.

M. Halloul

Merci. Lors des vœux à la population, vous avez donné la parole à M. le Maire de Villefontaine, qui, au passage, a appelé à voter pour vous, publiquement. Nous, on se pose la question sur la légalité d'une telle démarche. C'est la première remarque. D'autre part, une élue de ce conseil municipal a été promue Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur, et on pensait qu'il aurait été élégant de le souligner, à cette même occasion, pas par rapport à la personne, mais ne serait-ce que pour mettre en avant aussi la ville de Villefontaine, qui, en ce moment, est dans une actualité plutôt négative. Merci.

M. Le Maire

C'est dommage que vous ne me laissiez pas l'effet de surprise, parce que j'avais justement prévu de le dire à la fin de ce conseil. Alors, je prends acte de votre proposition, qui était, de toute façon, inscrite dans les questions diverses parce que bien entendu, une élue de Villefontaine qui est promue Chevalier de la Légion d'honneur, cela ne se laisse pas sous silence. Cela a déjà été bien relaté dans la presse. Par rapport à votre première remarque, comme vous le savez, c'était totalement improvisé et je ne suis pas maître de la parole de M. Feysaguet, n'est-ce pas ? Si vous vous interrogez sur la légalité de cela, vous en ouvrirez aux instances, le moment venu. Je suppose que vous avez déjà prévu de le faire.

M. Halloul

Votre réponse ne me surprend pas. Comme je n'ai pas de temps à perdre !

Décision du maire**M. Le Maire**

Il s'agit de l'attribution de marché, rien que de très habituel. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des remarques ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

M. Beal

On ne vote pas. C'est une information...

M. Le Maire

Ah oui, c'est vrai ! Mais, voilà, ça y est ! Vous m'avez perturbé. Mais, non, je ne suis pas perdu ! Mais, j'étais bien parti, tout à l'heure, vous m'avez interrompu. Allez, on reprend.

1. Maintien d'un poste d'adjoint suite à un retrait de délégation

Vu la délibération du 07 février 2016 relative à l'élection de M. Michel Imbert, au poste de 7^e adjoint au Maire, et l'arrêté en date du 08 février délivrant à M. Michel Imbert, les fonctions relatives au développement culturel et au rayonnement de la cité, dans les domaines culture, bibliothèque, lecture publique, associations, événementiel, gestion de la salle Balavoine et les relations internationales, et vu l'arrêté en date du 03 février 2020 portant retrait de délégation consentie à M. Michel Imbert, 7^e adjoint, considérant que le retrait de cette délégation m'amène à demander au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint, et considérant que cette délibération doit être adoptée selon les modalités prévues dans l'article L. 2121-21 du CGCT, je demande à l'Assemblée, ce soir, de maintenir M. Michel Imbert dans ses fonctions d'adjoint au Maire. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Imbert

Je vous remercie. J'avoue que je suis surpris par le texte. Je m'attendais à ce que vous demandiez mon retrait au poste d'adjoint et j'avoue ne pas comprendre que vous demandiez mon maintien. Vous l'avez dit, vous m'avez retiré ma délégation, le 03 février, de façon cordiale et pacifique. J'ai envoyé un courriel à tous les membres du Conseil municipal, pour les informer que cela s'était très bien passé. Je crois que cela vaut la peine d'être dit, vu les temps qui courent, quand on lit les réseaux sociaux, quand on lit tout ce qui se passe ailleurs, on peut se féliciter de la façon dont nous avons procédé. Je peux dire que j'ai été un adjoint loyal jusqu'au 02 février au soir, sachant que le 03, vous m'avez enlevé ma délégation. J'ai encore répondu à des courriels de Présidents d'associations, la veille, au soir. Donc, vous ne pouvez pas me reprocher mon manque de loyauté de ne jamais avoir su comprendre le pouvoir discrétionnaire du Maire et je vous remercie. Et je remercie M. Feysaguet de m'avoir donné cette délégation pendant 6 ans où j'ai eu l'honneur de participer, au développement culturel de notre ville.

J'ai 4 solutions qui s'offrent à moi. Je dois vous dire que j'ai passé mon week-end à réfléchir. Et là, à l'heure où je vous parle, je n'ai pas la bonne solution. La première, c'est de sortir, de me lever et de ne pas participer au vote. C'est prévu par le texte de loi. Je crois, de mémoire, c'est Légifrance, j'ai vérifié cela, je ne suis pas du tout un spécialiste de droit. Je suis bien assis. Je suis bien entouré. Je ne vais pas le faire. La deuxième, c'est le maintien. Je pourrais dire : « Oui, je tiens absolument à rester adjoint au Maire. » Peut-être, ce serait très bien. Cela montrerait mon souhait de rester encore adjoint, pendant 3 semaines. Et si, je le dis de façon très sérieuse, des personnes veulent se marier, en tant qu'Officier d'État civil, d'ici le 15 ou le 22 mars, je pourrais le faire avec grand bonheur et honneur comme je l'ai toujours fait et « profiter », entre guillemets, de cette situation d'Officier d'État civil et de marier des personnes. À ma connaissance, ce n'est pas le cas. La troisième solution serait de dire : « Non, je refuse. Je tiens absolument à ne plus être adjoint au Maire. » Cela pourrait sans doute être clair, montrer une très bonne cohérence avec la décision que vous avez prise le 03 février. J'ai peur que cela fasse preuve d'une certaine lâcheté, peut-être. Alors, ce n'est pas la meilleure solution. C'est la seule que j'ai trouvée

honnête, ce serait de m'abstenir. J'explique mon vote d'abstention de cette façon-là. Je voulais dire que j'ai toujours été loyal. Une aventure s'achève, une autre commence. Pour moi, l'avenir me paraît très serein et positif. J'aime Villefontaine. J'aime la CAPI. Je ferai en sorte que cette ville soit plus belle et je ne voudrais pas vivre à un rythme peut-être un peu ronronnant, même s'il est très joyeux. Je profite de cette occasion – je crois avoir peu pris la parole 6 ans – pour dire que j'apporte tout mon soutien à la liste « Plus belle la ville », menée par Ludovic Nassisi, ici présent. Cela ne vous surprendra pas. Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée.

M. Le Maire

Merci M. Imbert. Je pourrais m'étonner, moi aussi, de cette prise de position publique, en séance du Conseil municipal.

M. Imbert

C'est un lieu de démocratie.

M. Le Maire

Oui. Mais, nous sommes en période de réserve, M. Imbert.

M. Imbert

Les élus ne sont jamais en période de réserve.

M. Le Maire

Si, M. Imbert. Si, bien sûr que si. Comme vous avez sans doute interrogé vos juristes sur la question vous concernant, tout à l'heure, je me permettrais d'interroger les miens, par rapport à votre intervention. Je vous remercie de votre intervention.

M. Halloul

Nous, la question est simple : à la lecture de la délibération, on a essayé de comprendre la finalité, qui nous échappe. Certainement qu'elle est tellement fine, que cela mériterait un complément d'explication.

M. Le Maire

Il ne faut pas vous triturer le cerveau comme cela, M. Halloul, parce que cela n'en vaut vraiment pas la peine. J'ai pris la décision de retrait de délégation de M. Michel Imbert, dès qu'il a officialisé sa présence sur une liste concurrente. C'est logique ! On est d'accord. Maintenant, expliquez-moi quelle est la logique de retirer la position d'adjoint, qui a plus rien à voir puisque de toute façon, un adjoint sans délégation reste un adjoint, mais il ne fait pas grand-chose. Quelle est la finalité de faire voter le Conseil municipal sur un retrait de délégation à trois semaines du premier tour d'une élection, je n'en ai pas trouvé. C'est pour cela j'ai préféré garder le maintien, tout simplement. Il n'y a pas d'autre malignité ni d'autre finesse là-dedans.

Mme Vinay

Je crois que l'on a droit à 10 min de temps de parole.

M. Le Maire

Oui, Madame.

Mme Vinay

D'accord. M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les employés municipaux, chers concitoyens. Je voudrais faire une déclaration.

M. Le Maire

Est-ce que votre intervention est en rapport avec la délibération présente ?

Mme Vinay

Oui.

M. Le Maire

Très bien.

Mme Vinay

J'explique pourquoi je voterai contre cette délibération. Si vous vouliez la précision, la voilà. Je m'appelle Sandrine Vinay. Je suis Villarde, depuis 30 ans. Lorsque je me suis lancée dans l'action municipale, il y a 6 ans, j'avais l'espoir d'un mieux-vivre à Villefontaine. Après la ferveur de l'engagement de la campagne, les désillusions sont arrivées assez vite puisque j'avais eu la naïveté de croire que les promesses de campagne n'étaient pas juste destinées à ceux qui les écoutent. Je déplore que les nombreux projets pour lesquels je m'étais engagée, comme celui de l'EHPAD, prévu dans les locaux de l'IRET, cet ancien centre de formation de France Télécom au village ou encore ces projets de pépinière d'entreprises, de centre de rééducation pour sportifs de haut niveau, de dojo, de projets fédérateurs pour nos jeunes et de baisse de la délinquance sont restés dans les cartons. Pire, des projets comme le rachat de l'ancien CASINO, puis le coût de sa destruction partielle ou encore la nouvelle salle des fêtes des Fougères, conçue avec seulement 10 places de parking alors qu'elle peut accueillir jusqu'à 250 convives, ont vu le jour. Des projets non aboutis, qui ont coûté une fortune aux contribuables villards. Je regrette le mépris avec lequel les propositions et les questions légitimes de l'opposition ont été trop souvent traitées et la carence des informations qui nous étaient communiquées. Certains diront : « Mais, il y avait des commissions pour débattre ! » Oui, c'est vrai. Mais, à aucun moment de la vie démocratique de notre ville, ces commissions n'ont eu d'autres buts, à une rare exception près, que celui de légitimer les délibérations du prochain Conseil municipal. Je n'oublie pas la cerise sur le gâteau, avec l'interdiction formelle des élus d'opposition de s'intéresser directement aux employés municipaux et à ces derniers de nous répondre, sous peine de voir supprimer sa messagerie municipale. J'avais perdu espoir de trouver un candidat jeune, dynamique, à l'écoute et suffisamment tenace, qui sorte notre ville de son immobilisme et qui puisse apporter un véritable choix de rupture, un choix des réformes conséquentes et qui privilégient les Villards. Puis, Ludovic Nassisi m'a annoncé qu'il s'était mis en disponibilité, auprès de son employeur pour se consacrer depuis un an à la campagne municipale de 2020. Alors, oui, j'ai repris espoir. Je connais Ludovic, depuis 2009, alors qu'il a pris présidence du Comité de soutien du Village de marque. Un simple citoyen, qui a porté et soutenu ce projet de plus de 600 emplois jusqu'au Conseil d'État, en 2013, puis jusqu'à son inauguration

en 2018. J'ai donc pris connaissance de son programme municipal pour 2020, que vous pouvez vous aussi consulter sur le site www.plusbellelavie.com parce que je sais que c'est un programme solide, bâti avec les Villards eux-mêmes, que ce ne sont pas des paroles en l'air. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'apporte mon soutien à l'équipe de « Plus belle la vie » de Ludovic Nassisi en vue des élections municipales qui se tiendront les dimanches 15 et 22 mars prochains. Je remets une copie de ma déclaration à M. Pascal Blind, Directeur général des services, pour le procès-verbal pas de ce dernier conseil municipal et à la journaliste du Dauphiné, Madame Marie Rostand. Merci de votre écoute !

M. Le Maire

Madame Vinay. Je vous ai laissé parler, parce que je ne voulais pas qu'on me traite de je ne sais quel nom d'obstruction ou de quoique ce soit, mais je vous rappelle que nous sommes dans un Conseil municipal et pas dans un meeting politique. Je reconnais bien dans votre propos, la rancœur qui vous anime, depuis quelques années, mais je me permettrais de vous demander à combien de séances du Conseil municipal vous avez assisté. Est-ce que vous voulez qu'on vous le rappelle ? Je ferai le compte. Je vous demanderais aussi à combien de Commissions vous avez assisté, pendant ces 6 ans de mandat. Vous avez été d'une absence régulière et totale. Alors, venir me donner des leçons de démocratie, me rappeler un programme qui a été exécuté à 90 % et vouloir me faire la promotion d'une liste concurrente, je pense que le tribunal appréciera parce que là, pour le coup, moi je vais le saisir. Je vous remercie et je pense qu'on peut passer à autre chose. Maintenant, il faut qu'on passe au vote, concernant la délibération sur le maintien du poste d'adjoint de M. Imbert. Y a-t-il des oppositions ?

M. Halloul

Non, non. C'est juste pour vous dire que notre groupe ne prendra pas part au vote face à cette situation un peu kafkaïenne.

M. Le Maire

Tout à fait. Mais, je vous comprends. Alors, y a-t-il des oppositions ? Une. Des abstentions ? 1, 2, 3. Donc, refus de vote ? Combien de refus de vote, s'il vous plaît ? Non-participation ou refus, je ne vois pas bien où est la différence. Non-participation, non-vote. Donc, on a le compte ? Six. Parfait. C'est adopté à la majorité, je vous remercie.

Adopté à la majorité.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2019

M. Béal

Oui. C'est par rapport à la page 11 de votre procès-verbal. Il n'y a rien à dire sur le procès-verbal. Il y a simplement une remarque, où vous vous étiez engagé à nous donner la liste des contractuels de la Commune. J'ai devant les yeux, y compris votre intervention, y compris l'intervention de M. Guétat, on est en février et on aurait bien aimé avoir le chiffre réel des contractuels, parce que vous savez, comme je l'ai déjà

dit et que c'est écrit dans ce compte-rendu, je suis pour la défense du Service public avec du personnel stagiaire et titulaire. Un engagement pris, on aurait bien aimé avoir le document, parce que je suppose quand même, comme vous gérez la Commune en bon père de famille, que vous savez le nombre de salariés que vous avez dans votre commune. Merci !

M. Le Maire

Vous allez avoir la réponse, tout à l'heure, parce que ces éléments vous seront communiqués, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. Je savais que vous auriez la réponse ce soir.

M. Béal

On aurait préféré l'avoir avant.

M. Le Maire

Vous allez l'avoir maintenant.

M. Béal

Non ! Ce n'est pas pareil. Un engagement, c'est un engagement !

M. Le Maire

Je tiens mon engagement : vous l'avez ce soir.

M. Béal

Non, ce n'est pas tout à fait pareil !

M. Le Maire

L'important est que vous l'ayez, n'est-ce pas ? Je tiens mon engagement. Vous l'avez.

M. Béal

Je ne suis pas d'accord.

M. Le Maire

M. Halloul, vous voulez intervenir aussi ?

M. Halloul

Non. On se dit qu'on ne va pas vous gêner votre dernier Conseil municipal.

M. Le Maire

Vous ne gênez rien du tout !

M. Halloul

Effectivement, il y a un certain nombre de documents dont on a fait la demande, qui ne sont pas arrivés. Maintenant, que vous trouvez la sortie et, c'est une belle sortie de secours de se dire « c'est à l'ordre du jour », cela n'a rien à voir ! Mais, ce n'est pas grave, on ne va pas en faire une maladie. Je vous en remercie.

M. Le Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions sur ce compte-rendu ? Des abstentions ? Une. Adopté à la majorité. Je vous en remercie.

Adopté à la majorité.

3. Demande de subvention dans le cadre du FIPD et à la Région pour le projet d'extension et de mise à niveau de la vidéoprotection

Le projet d'extension et de mise à niveau du système de vidéo protection sur la Commune de Villefontaine est éligible au FIPD, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Le coût total prévisionnel de l'opération s'élevant à 83 340 euros Hors Taxe et considérant le plan de financement prévisionnel, qui vous est présenté, dans la délibération, soit une participation de 50 % du FIPD, de 35 % de la Région et 15 % en autofinancement, et vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission finance, le 12 février 2020, il vous est demandé de m'autoriser à solliciter la participation de l'État, au titre du FIPD, sur cette opération d'extension et de modernisation du réseau de vidéo protection. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Allier

On est un peu perdu M. le Maire, ce soir. Dans le relevé des décisions, nous avons une somme de 83 000 qui correspond exactement à des vidéos de surveillance. Là, vous nous présentez deux délibérations parce que la quatrième rejoint la troisième, avec des chiffres dont ma collègue vous parlera. Mais, moi, je voudrais vous interpeller sur : vous faites un investissement pour d'autres caméras, sur quel bilan et avec quels objectifs ?

M. Le Maire

Sur quel bilan ? C'est plutôt sur un constat que sur un bilan. Sur le constat qu'on a un système vidéo protection qui commence à vieillir et qu'il fallait le remettre à niveau. On avait un certain nombre caméras qui sont obsolètes, compte-tenu du fait que la technologie avance, que nous sommes en train de passer à la fibre, que les systèmes de transmission doivent donc évoluer et que l'ensemble du système de surveillance urbain, qui est logé quelque part en ville, doit aussi être upgradé si je puis dire, au moins doit évoluer aussi, pour être optimal. J'ai engagé ce programme de rénovation et d'optimisation du système de vidéo protection il y a trois ans, en y mettant des sommes que vous avez votées dans les précédents Conseils municipaux, tous les ans. J'engage la suite, tout simplement, de ce projet. C'est juste une continuité. Sur le fait que dans les décisions du Maire, si ma mémoire est bonne, j'ai dû effectivement engager les marchés et là, la délibération porte sur le fait qu'on puisse aller chercher des subventions au FIPD, parce qu'on l'information qu'on était éligible au FIPD un peu trop tard par rapport à la signature du marché. Ai-je répondu à votre question Monsieur Allier ?

M. Allier

Tout à fait.

M. Le Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Halloul

Juste pour rebondir sur l'interpellation de Hubert. C'est vrai que ce n'est pas la première fois que cela arrive à l'ordre du jour du Conseil municipal. On avait déjà demandé dans le passé un bilan, non pas des constats, mais un bilan. Aujourd'hui, je comprends très bien qu'on ne puisse pas dire telle ou telle caméra est située dans tel ou tel emplacement. Ce sont des choses qu'on peut comprendre. Par contre, avoir le nombre de caméras, sur l'ensemble de la ville, et l'état des caméras, ce bilan, concrètement, on ne l'a jamais eu.

M. Le Maire

Je ne vous donnerai pas de bilan par caméra parce que de facto, cela voudrait dire que c'est...

Mme HULLIER

Pas par caméra...

M. Le Maire

Non, le bilan global. Vous voulez le nombre, je vous l'ai déjà donné, plusieurs fois. On a 53 caméras, aujourd'hui, sur la commune...

Mme Huillier

Ce que l'on voudrait savoir du bilan pour nous, c'est il y a tant de caméras, il y en a 10 aux Roches, 12 aux Fougères, etc. Et l'état des caméras, elles datent 5 ans, 8 ans, 10 ans. Il faut les remplacer : celles-ci. On a tel programme d'investissement, etc. C'est cela qu'on veut savoir. Je réinterviendrai, après sur autre chose.

M. Le Maire

Oui, d'accord. Je réponds à la fois M. Halloul et à vous. Vous donner ces éléments-là, qui seront rendus publics dans le compte-rendu d'un Conseil municipal, c'est donner des éléments aux gens que l'on poursuit ou qu'on essaie de nuire avec la vidéo protection. Non ! Moi, j'ai un bilan qui est dressé par la gendarmerie, tous les ans, et j'ai un bilan dressé par la police municipale, ce que je peux vous donner le nombre de caméras. Je ne vous dirai pas comment elles sont réparties par quartier parce que cela donnerait déjà des éléments que je ne souhaite pas divulguer. C'est de ma responsabilité. La deuxième chose que je peux vous dire, c'est que le nombre de réquisitions judiciaires depuis que nous avons rénové le système de vidéo protection, a été multiplié par 3, avec les résultats qu'on connaît. C'est-à-dire que cela permet de résoudre davantage d'enquêtes et de procéder à davantage d'interpellations. C'est le chiffre du parquet. On pourrait avoir le bilan du tribunal de Vienne, je crois que je l'ai quelque part, mais je ne vous donnerai pas plus de précisions sur le système de vidéo protection. Les élus qui seront en place lors du prochain mandat auront à délibérer tous les ans sur le programme d'investissement de vidéo protection. Un certain nombre

d'éléments vous seront donnés à ce moment-là, mais jamais d'éléments qui pourraient être de nature à renseigner les gens que l'on poursuit. Je suis désolé.

Mme Huillier

On va continuer à parler de chiffres. Comme Hubert Allier disait, on n'y comprend plus rien, on sait plus sur quoi on vote ou on ne vote pas. Je vous signale que dans les décisions du Maire, le montant pour la vidéo surveillance est 84 940,10 euros Hors Taxe. Dans la délibération numéro 3, c'est déjà plus que 83 340 euros Hors Taxe. Quand on voit la ventilation des sommes, État, Région, autofinancement, on en arrive à 113 340. Vous nous annoncez un autofinancement à 15 %. Or, par rapport au montant de 83 000, c'est 50 %. Déjà, on n'y comprend plus rien. Délibération numéro 4, je vais en profiter : on a bien 83 340 euros Hors Taxe, dans le corps du texte, mais, après, dans le tableau que vous nous donnez, il y a la région à 30 000, l'autofinancement à 53 000, alors il est de 41 000 ou de 53 000, je n'en sais rien. Et puis, le total du tableau, vous nous mettez 70 830. Je sais encore compter, cela ne fait pas 70 000. 30 000 et 53 000, cela fait bien 83 000. Et on nous demande de voter là-dessus. C'est une plaisanterie, je pense !

M. Le Maire

Là, je me tourne vers Madame... Dans la délibération numéro 4. Il y a effectivement une erreur de somme. Désolé.

Mme Huillier

Dans la 3 et dans la 4, par rapport à la décision du Maire aussi, ce n'est pas encore le même montant.

M. Le Maire

Dans la 3, c'est l'autofinancement où il y a une erreur. Et dans la 4, c'est la somme totale où il y a une erreur.

Mme Huillier

Oui, mais c'est 83 000 ou 84 000 ?

M. Le Maire

83 340

Mme Huillier

Alors, il faut changer le tableau des décisions du Maire !

M. Le Maire

On va vérifier tout de suite. C'est le marché 2019, qui est dans les décisions du Maire.

Mme Huillier

Ce n'est pas la même chose.

M. Le Maire

Les montants étant sensiblement égaux... Je prends acte. On va corriger. L'autofinancement, il est à combien, dans les délibérations numéro 3, s'il vous plaît ? Donnez-moi les bons chiffres. M. Béal, pendant ce temps, je vous laisse la parole.

M. Béal

Je vais revenir sur les décisions du Maire. Ce problème de vidéo protection, surveillance, où il y a la somme de 84 940,10 euros. La question : quels sont les critères de sélection des prestataires ? Cela me permet de vous redire que comme vous n'avez jamais voulu que l'opposition soit présente dans ce genre de marché, il y a un manque de transparence. C'est clair ! Il aurait fallu quand même, au moins qu'on puisse savoir pourquoi cette entreprise a été retenue et pas une autre.

M. Le Maire

M. Béal. Je me trompe où vous êtes en train de remettre en cause des procédures de marché de la ville de Villefontaine ?

M. Béal

Non, je vous ai déjà expliqué et je vous le redis pour la dernière fois.

M. Le Maire

Oui. Ce sera la dernière fois. C'est sûr !

M. Béal

L'erreur que vous avez faite, mais relisez un peu y compris le dernier compte-rendu. L'erreur que vous faites - l'appel d'offres, la commission d'appel d'offres sur les travaux - est très élevée.

M. Le Maire

Oui, ce n'est pas moi qui fais les lois !

M. Béal

Ce n'est pas vous, c'est le législateur. Laissez-moi finir ! Par contre, sur les travaux propres à la Commune, rien ne vous empêchait de faire intervenir quelqu'un de l'opposition. C'était cela la transparence ! Rien ne vous empêchait de le faire. Et vous ne l'avez jamais fait ! Je l'ai réclamé, réclamé, au nom du groupe, plusieurs fois dans plusieurs Conseils municipaux. Laissez-moi finir, je n'ai pas fini !

M. Le Maire

Je vous rappelle que vous revenez sur une décision sur une délibération dont vous avez déjà pris connaissance. On ne va pas faire des aller-retour, comme cela, toute la journée quand même !

M. Béal

On fait le lien entre deux délibérations où les chiffres sont faux et un marché que vous avez signé. Alors, lequel est bon ? C'est cela ! Si vous aviez été dans la clarté, dès le départ, il y aurait eu quelqu'un de l'opposition présent dans ce genre de Commission,

qui n'empêchait pas d'y être, la loi ne l'interdit pas, c'était tout à votre honneur ! Vous ne l'avez pas fait ! On le regrette !

M. Le Maire

Je vous laisse le regretter. Je vous présente les excuses de nos Services, pour les erreurs de chiffres, qu'on va corriger tout de suite. Je vous rappelle que la décision sur laquelle vous vous êtes prononcés, tout à l'heure, concernait le marché de 2019, que là, nous parlons du marché pour 2020. Les bons chiffres s'il vous plaît. Délibération numéro 3, FIPD 41 670. C'est bon. 50 %. Région 30 000 euros, 36 %. Et autofinancement : 11 670. Donc c'est le 4 qui était faux, ce qui représente 14 %. La délibération corrigée sera jointe.

Mme Huillier

Et dans les décisions du Maire ?

M. Le Maire

On est bien à 83 640. Dans les décisions du Maire, il n'y a rien à changer puisque le montant concernait le marché de 2019.

M. Le Maire

C'est un marché global pour 2019. Je mets la délibération numéro 3 aux voix. Y a-t-il des abstentions ?

M. Halloul

Juste pour vous expliquer la nature de notre vote parce que, initialement, on devait voter contre parce qu'on a évidemment identifié les erreurs dans les chiffres, et que maintenant, les corrections se font en plénière, ce qui est quand même relativement original, donc on va faire un effort surhumain pour s'abstenir.

M. Le Maire

Merci de votre effort M. Halloul. J'en prends bonne note. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. 7 abstentions. Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Adopté à la majorité.

Sur la délibération numéro 4, il y a le total à corriger, pour un montant de 83 340 euros. À partir de là, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? On vote ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Les mêmes, je suppose ? 7. C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Adopté à la majorité.

4. Modification du tableau des effectifs

M. Guétat

Le tableau des effectifs, qui a fait l'objet d'un travail et d'une présentation en comité technique, le 31 janvier, relate des promotions internes, des réussites aux concours des recrutements par voie de mutation pour un certain nombre d'agents, des promotions internes, des recrutements en vue de départ à la retraite d'agents notamment de l'état civil, et une création de poste à la vie citoyenne et aux grands projets. Je n'ai pas les noms parce que les noms, on en parle éventuellement en CT, mais on ne les met pas dans les délibérations.

M. Le Maire

Demande d'intervention ? Modification du tableau des effectifs : je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention : Mme Vinay. Adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2020

M. Touyeras

Bonsoir à tous, je profite que Madame Violaine Mieillat soit debout pour vous la présenter. Elle a pris les responsabilités du Service des affaires financières. Je la remercie de son assistance.

M. Le Maire

Promotion interne. Tu peux dire.

M. Touyeras

La présentation effectuée, en 2019, ayant donné satisfaction, nous repartons ce soir sur le format pour vous présenter le Rapport d'orientations Budgétaires, ce qu'on appelle le ROB. Un Débat d'Orientation Budgétaire, le ROB. Le rapport que je vous présente, c'est le ROB. C'est la même chose, seulement, c'est le rapport. Je rappelle un peu le contexte législatif. La tenue d'un Débat d'Orientation budgétaire s'impose aux Collectivités, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget. Ce débat doit permettre d'informer des élus sur la situation économique et financière de leur Collectivité. Le DOB s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette et les éléments relatifs au personnel. Le rapport doit être transmis aux Représentants de l'État et aux Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale, en ce qui nous concerne, la CAPI, dont la Commune est membre, mais aussi, faire l'objet d'une publication conformément au décret relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Quel est le contexte national et local ? Je vous présente un premier tableau sur lequel vous pouvez constater un ralentissement économique mondial lié à la montée des tensions commerciales et des incertitudes autour du Brexit. La croissance française résiste mieux que ses partenaires européens. Je vous signale que les tableaux, que nous avons présentés et sur lesquels nous partons, ont été fait avant bien sûr le coronavirus dont nul ne sait où cette affaire nous mènera. Pour l'instant, nous n'en parlons pas. La croissance annuelle française devrait se maintenir aux alentours de

1,3 % en 2019 et à 1,1 en 2020. En 2019, l'inflation moyenne, en France, sera de l'ordre de 1,3, contre 2, en 2018. Une régression à 1 est attendue en 2020, liée au ralentissement des prix d'énergie, de l'alimentation. Vous avez donc un tableau à droite sur lequel vous pouvez voir le PIB en marron et sur lequel vous pouvez voir la courbe de l'IPCH, ce qui signifie l'Indice des Prix de la Consommation Harmonisé, autrement dit l'inflation.

La loi de finances, pour 2020. Je rappelle l'objectif du gouvernement, qui est de supprimer intégralement la taxe d'habitation, à 100 %, pour tous les ménages, en 2023. Les 20 % des ménages qui n'étaient pas concernés commenceront à voir leur taxe d'habitation baisser de 30 % en 2021. Quel est le calendrier ? Jusqu'en 2020, les communes restent sur l'ancien système. Et 2020 sera l'année de référence pour le calcul des compensations. Le législateur a prévu, si nécessaire un coefficient correcteur, qui sera mis en place afin de neutraliser les écarts de compensations. Comme vous pouvez le lire sur ce tableau, en haut, à droite, sous la ligne, à partir de 2021, vous observez que cette perte de taxe d'habitation est compensée par la taxe sur le foncier bâti départemental pour ce qui concerne les Communes. On ne parlera que des Communes. Pour les EPCI, pour les Départements, c'est différent.

Comment a évolué la dotation globale de fonctionnement pour Villefontaine ? L'enveloppe globale de la DGF des communes reste stable, pour 2020. La dotation forfaitaire subit une légère baisse en 2020. La DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, est en augmentation de 90 millions, France entière, bien évidemment. Villefontaine bénéficiera de cette augmentation, qui compensera, en partie, la baisse de la dotation forfaitaire. Enfin, la DNP, la Dotation Nationale de Péréquation, qui n'est pas abondée depuis 2015, ce sera une stabilité de cette dotation pour Villefontaine. À l'arrivée, nous espérons, pour Villefontaine, une légère augmentation de la DGF, qui sera due, principalement, à l'augmentation de la DSU.

Les mesures de soutien à l'investissement local. Ce sont les subventions d'État, que nous pourrions aller chercher pour nos investissements. Vous avez 4 sortes de dotations. Nous sommes concernés par 3, pour ce qui concerne Villefontaine. La première, la DSIL, c'est-à-dire la Dotation de Soutien pour l'Investissement Local. La seconde, la DETR, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Et enfin la DPV, la Dotation de la Politique de la Ville. Nous sommes concernés par ces 3 dotations. Nous ne le sommes pas sur la dernière, qui est la DCID, qui n'est ni plus ni moins l'ex dotation globale d'équipement.

Nous allons passer à la rétrospective budgétaire. Je vous présente ce tableau entier, pour faire le lien avec le rapport que vous avez reçu chez vous. Je vais vous parler des lignes, qui sont en noire, à droite. Ce sont les recettes de gestion qui sont toutes les rentrées de gestion, pour la ville, sauf les cessions. Ce n'est ni plus ni moins tout ce que la ville encaisse. Vous observez que les recettes de gestion ont augmenté de 1,4 million. Sur le tableau, à droite, vous avez donc une première partie. De la gauche du tableau, ce sont les millions. À droite, vous avez exprimé en pourcentage. Donc, par exemple, sur cet item « recette de gestion », vous observez que cela a augmenté, entre 2014 à 2019, de 1,4 million, c'est-à-dire 6,45 % sur cette période-là.

Je passe directement aux dépenses, donc le pendant, les dépenses de gestion qui, elles, ont baissées de 1,2 million, c'est-à-dire, sur la même période, -5,84 %. Je vais vous présenter maintenant l'épargne brute. L'épargne brute, c'est la capacité d'autofinancement de la ville pour l'investissement. Cette épargne brute qui était,

comme vous le voyez dans le tableau, en tout cas, sur le haut, de 172 000 euros, en 2014, est passée à 3 millions, en 2019. Nous avons augmenté de 2,8 millions. Il y a eu une augmentation spectaculaire en pourcentage, bien évidemment.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 3,7 millions sur cette période-là. Elles sont passées de 3 millions à 6,7 millions, en 2019. Les recettes d'investissement, ce n'est pas la même proportion. Les recettes d'investissements ont augmenté : elles sont passées de 2,5 millions à 3,8 millions, c'est-à-dire 1,3 million supplémentaires. L'encours de la dette a, quant à lui, baissé de manière très significative. C'est la dernière ligne. Vous avez le chiffre, en bas à droite, qui parle par lui-même. Nous étions à 4,6 millions, en 2014. Nous sommes passés à 1,8 million en 2019, c'est-à-dire une baisse de 2,8 millions d'euros de l'encours d'emprunt, c'est-à-dire une baisse de - 61 %.

Les recettes de gestion, entre 2014-2019, ces recettes ont augmenté de 6,45 %, c'est-à-dire, une progression de 6,9 % des dotations et des participations, c'est-à-dire une augmentation des produits de services de 20 %. De quoi on parle ? On parle essentiellement d'une plus grosse fréquentation des cantines, une plus grosse fréquentation de location de salle, par exemple, etc. La recette fiscale de 943 000 euros. Les recettes de gestion, au global, passent de 21 millions à 22 714 000 euros. Je vous propose un petit zoom sur les recettes fiscales. Je rappelle au public très nombreux, ce soir, que les impôts sont le produit de base fiscale et d'un taux. Le taux est voté par la municipalité. Les bases sont fixées par l'État. Sur Villefontaine, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux, depuis 15 ans. Donc, l'augmentation finale des recettes fiscales, que vous observez, qui est de 10,4 %, est exclusivement due à l'augmentation des bases qu'a fixé l'État.

Nous avons aussi une taxe additionnelle de droit de mutation, élevée en 2019, qui a augmenté de 188 000 euros par rapport à 2014, et nous constatons une dotation de solidarité communautaire, qui est passée de 113 000 en 2014 à 64 000 en 2019, c'est-à-dire une baisse de 43 %, c'est-à-dire une baisse sur la période de 50 000 euros à peu près.

Un zoom sur la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF. La Dotation Globale de Fonctionnement a progressé de + 9,5 sur la période 2014 – 2019, malgré la baisse significative de la dotation forfaitaire qui a baissé de 1,1 million, qui a été compensée par l'augmentation de la DSU (1 874 000), la Dotation de Solidarité Urbaine, comme je vous ai expliqué, tout à l'heure. La Dotation Nationale de Péréquation est en légère baisse, depuis 2017, et le restera, selon les prévisions de loi de finances de 2020.

Les dépenses de gestion, entre 2014 et 2019, ont diminué de 5,8 %, soit l'équivalent de 1,2 million d'euros d'économie. Les charges à caractère général diminuent de 740 000 euros sur cette période. Les dépenses de personnel de 1,1 %. Le volet RH sera explicité dans les prochaines diapos et les autres charges de gestion courante baissent de 15,8 % sur la même période.

Si je fais un zoom sur les charges à caractère général, vous observez qu'elles ont diminué de 16,5 %, depuis 2014. Ce n'est ni plus ni moins pour le travail engagé sur la gestion des fluides, qui a permis une diminution très importante des consommations d'eau (-38 %) et d'électricité (-27,7 %) sur la période. Là, je peux dire et affirmer que tous les Services ont tous pourvu à ce résultat qui est quand même assez satisfaisant. La réduction des dépenses de prestation (-33 %) est remarquable, étant donné que les prestations à destination des Villards sont toujours aussi qualitatives. Ceci est le

résultat d'une volonté de la Collectivité de dépenser mieux les deniers publics. L'augmentation significative de 41 % sur les contrats d'entretien et de +4,5 % sur l'entretien des bâtiments reflète les moyens mis en œuvre pour améliorer la préservation des patrimoines bâtis.

Un zoom sur les charges de personnel. Elles ont diminué de 1,1 % entre 2014 et 2019. Elles sont passées de 14 034 000 à 13 887 000. La baisse des dépenses, en 2018, s'explique par une mobilité importante, avec des postes non pourvus, sur une partie l'année.

Les soldes d'épargne. Les soldes d'autofinancement ont fortement progressé, entre 2014 à 2019. L'épargne nette – vous l'avez sur la diapo en gris – ou la capacité d'autofinancement de la ville a augmenté de 2,8 millions sur cette période. Sur cette diapo, c'est une vision autre, que celle que vous avez eue dans les diapos précédentes. Vous constatez que l'épargne de gestion, en bleu, est de 3 075 000, que l'épargne brute est, en orange, est de 3 012 000 et que l'épargne nette est de 2,4 millions.

Les investissements. La dynamique régulière des investissements s'est poursuivie sur toute la période. Le montant des investissements réalisés entre 2014 et 2019 s'élève à 23 millions d'euros, dont 6,6 millions dans la seule année 2019. Le montant total des dépenses d'investissement mandaté et engagé s'élève à 9,3 millions, soit un taux de réalisation de 80,5 % sur 2019. Vous observez sur cette courbe, en réalité, que les investissements augmentent de 2014 à 2017. Vous observez qu'ils baissent, en 2018 et que cela repart en 2019. En réalité, en 2018, notre capacité à faire a été mise à mal, avec des postes vacants. Donc, on observe une baisse des investissements. D'où les mesures prises d'une autre organisation, qui ont permis une meilleure réalisation des chantiers.

Les modes de financement. Les investissements sont financés par l'épargne, par les subventions reçues, par le FCTVA. La commune a financé l'intégralité de ses dépenses d'investissement, sans recours à l'emprunt, sur la période 2014-2019. Si vous observez la variation du fonds de roulement, c'est ce qui est en rose (la couleur en haut), vous observez qu'entre 2018 et 2019, elle a fondu, tout simplement parce que le fonds de roulement a financé les investissements de 2019.

L'endettement qui était de 4,6 millions en 2014 est passé à 1,8 million en 2019. Le ratio de désendettement est passé de 26 années à 0,6 année, sur la période 2014-2019. Pour mémoire, un ratio connu, qui est la norme, qui est estimée entre 8 et 10 ans. C'est le seuil d'alerte. Quand une municipalité dépasse le seuil d'alerte, il faut qu'elle s'inquiète. Vous observez que nous, avec 0,6 année, nous en sommes très loin. Le montant de la dette va de 4,6 millions à 1,8 million, comme je viens de vous l'indiquer, c'est-à-dire un désendettement de 61 %.

Quelles sont les perspectives, Mesdames, Messieurs, pour la suite, c'est-à-dire jusqu'en 2024 ? 2020-2024. Nous sommes partis sur 3 hypothèses, que je vais vous présenter. D'abord, je vais vous parler des grands axes du PPI. Je vais vous laisser en prendre connaissance. Vous avez reçu ce tableau. Je vous indique que les opérations commencées en 2019 se poursuivront avec notamment, la fin des travaux du Patio de l'espace de coworking, l'aménagement de la place du centre-ville, dans le cadre du PNRU2, la poursuite de la rénovation de la toiture de l'espace Prévert, la réhabilitation du groupe scolaire Galilée GS1 et les travaux de réhabilitation du rez-

de-chaussée de l'hôtel de ville, dans le cadre de l'installation du guichet unique. Voilà pour les principales opérations de l'année 2020.

Les 3 hypothèses que j'ai évoquées, ce sont les mêmes hypothèses que celles de 2019, que je vous ai présentées ici même, sur le DOB de 2019, que nous avons bien sûr réactualisées. Comment avons-nous procédé ? Nous supposons que la recette de gestion a évolué selon le contexte suivant. Il faut partir sur des hypothèses. Pour toutes les municipalités, c'est comme cela que cela marche. Les bases sur la taxe d'habitation et le foncier bâti et non-bâti sont de +1 %. Je rappelle que c'est l'État qui nous donne cela, puis 1,2 % par an. Taux d'imposition de 0 % sur la période. La DGF passerait à 3 694 000 en 2020. La DSU, en 2020, à 5,4 millions et la DNP, en 2020, à 215 110 euros. Pas d'évolution, dans l'ensemble, les années suivantes. C'est une hypothèse prudentielle. Une attribution de compensation qui serait sur une stabilité, sur la même période. La DSC serait de 63 000, en 2020, puis stable ensuite. Le FPIC est de 236 000 en 2020. Il va baisser à 118 000, en 2021. Il va disparaître, en 2022, c'est-à-dire il sera à zéro. Le produit des services sera de +1 % par an, atténuation de charge : 0 %. Autres produits : 0 %. Toujours la même hypothèse 1, pour les dépenses de gestion. Je continue. Les charges générales seraient de 0 %, en 2020, et passeraient à +1 %, les années suivantes. Les dépenses de personnel seraient de 1 %, en 2020, et les années suivantes idem. Les charges courantes de +1,5 % idem les années suivantes. Les atténuations de produits : 0 % en 2020 et les années suivantes. Pour information, nous sommes très peu concernés, à Villefontaine, par les atténuations de produits. Les charges et produits exceptionnels. Produits exceptionnels : +0 %. Charges exceptionnelles : 0 %. La dette : extinction de la dette existante.

Les évolutions des soldes d'autofinancement, sur la base de l'hypothèse 1 : Sur cette hypothèse, l'évolution des dépenses, plus importante que celle des recettes, a pour effet de réduire l'épargne de gestion, bien évidemment, comme vous pouvez l'observer. C'est-à-dire qu'en bleu, je vous rappelle, vous avez l'épargne de gestion. Vous avez, en orange, l'épargne brute et vous avez, en gris, l'épargne nette. On passerait de 2,7 millions à 1,9 millions, en ce qui concerne l'épargne de gestion. Conclusion de l'hypothèse 1 : les dépenses de gestion progressent plus vite que les recettes de gestion, sur la période. La diminution de l'annuité de la dette permet à la commune de disposer d'une épargne nette positive, qui diminue compte-tenu de l'évolution des recettes et des dépenses, qui tendent vers une stabilisation, à l'horizon 2024. Cette hypothèse montre qu'il est nécessaire de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, tout en travaillant sur la dynamisation des recettes.

Je passe à l'hypothèse 2 : la capacité d'investissement sans recours à l'emprunt. Je continue, les hypothèses retenues : absence de recours à l'emprunt, de 2020 à 2024. Le FCTVA est perçu en année N+2, avec une assiette à 80 % des montants, une taxe d'aménagement de 70 000 euros par an. Les subventions d'investissement sont les suivantes : la CLECT est à 1,4 million, à compter de 2020, la baisse de la CLECT de 900 000 euros. Il n'y a plus de rétroactivité : les 900 000 euros n'existent plus. Les subventions estimées à 900 000 euros, en 2020, puis 500 000 euros par an, et les produits des amendes, pour mémoire 35 000 euros, sur la commune de Villefontaine. Conclusion de cette hypothèse 2, qui est donc celle, je rappelle qui ne fait pas recours à l'emprunt. Sans recours à l'emprunt, la capacité d'investissement est environ 5,5 millions par an, jusqu'en 2024, soit un montant d'investissement nouveau de

27 millions, sur la période étudiée. Le résultat de clôture diminue de 7,3 millions, en 2019, à 1,9 million, en 2024, compte tenu du niveau des dépenses d'investissement et sans recours à l'emprunt. L'encours de dette n'est pas impacté. Il est ramené à 502 000 euros, fin 2024. C'est la conclusion de l'hypothèse sans recours à l'emprunt. La dernière hypothèse, l'hypothèse 3, qui est la même chose avec recours à l'emprunt. Ce sont les mêmes hypothèses, identiques aux scénarios précédents, exceptées le recours à l'emprunt et le montant du FCTVA, parce que je vous le rappelle, plus vous investissez, plus forcément, on récupère de la TVA. Je vous rappelle que, la TVA, on la touche sur l'exercice N+2. Les hypothèses retenues sont les suivantes : recours à l'emprunt, le FCTVA perçu en N+2, l'assiette 80 % des montants, taxe d'aménagement 70 000 euros par an. Subvention d'investissement, c'est la même chose, CLECT 1,4 millions. À partir de 2020, baisse de la CLECT : 911 000. Subvention estimée : 900 000 euros par an, puis 500 000 euros ensuite pour les amendes pour mémoire : 35 000 euros. Le fonds de roulement maintenu à 3 millions d'euros, sur l'ensemble de la période.

Vous observez, sur ce schéma, que le niveau des dépenses des investissements prévisionnels, sur la période, en hypothèse 3, avec emprunt. Vous observez qu'en 2020, on aurait eu 8,2 millions de travaux d'investissement et vous auriez 7 millions d'euros d'investissement, sur toute la somme d'exercices 2021, 2022, 2023, 2024. Le résultat de clôture est stabilisé à 3 millions d'euros au 31/12 de chaque année, au lieu de 1,9 million d'euros, en 2024, sur l'hypothèse 2. Avec ces critères, le financement du programme nécessite un recours à l'emprunt, à compter de 2021, compris chaque année, entre 1,6 million et 3 millions d'euros, ce qui représente 10 millions d'euros sur la période. L'épargne nette reste positive, à 1 million d'euros, en 2024. Le fonds de roulement est maîtrisé à 3 millions d'euros.

Conclusion de l'hypothèse 3, qui est donc le recours à l'emprunt : compte tenu des hypothèses retenues, en section d'investissement, la commune est en capacité de réaliser les investissements estimés, tout en sauvegardant son épargne disponible et son fonds de roulement, moyennant un recours à l'endettement, qui est de 10 millions d'euros sur la période. Le stock de dettes passerait de 1,8 million en fin 2019 à 9,7 millions en fin 2024. Le ratio de capacité de désendettement passerait de 0,6 année en 2019 à 6 ans en 2024, ce qui reste bien en deçà du seuil d'alerte, que je vous ai expliqué tout à l'heure, entre 8 et 10 ans. Le pavé concernant les ressources humaines : les dépenses de personnel ont diminué de 1,1 % entre 2014 et 2019. L'année 2018 étant particulièrement basse, comme vous pouvez l'observer, en termes de dépenses, en raison d'une mobilité importante. Il y a des postes non pourvus, en cours d'année suite, entre autres, à beaucoup de départs en retraite.

Voici le tableau de structure des effectifs, entre 2014 et 2019, vous avez, chaque année, le nombre d'effectifs, avec l'équivalent d'ETP, Équivalent Temps Plein. Vous avez les non-titulaires permanents, les non-titulaires non permanents, le sous-total emploi droit public, les apprentis, les employés, le sous-total droit privé et enfin le total général. Je précise que ce tableau, c'est, en réalité, une photo au 31/12/2019. Donc, cela ne représente pas forcément une dynamique. C'est une photo. Perspective de progression entre 2020-2024 : L'hypothèse retenue, c'est une dépense de personnel, évoluant de 1 % par an, sur la période 2020-2024. C'est une hypothèse de travail qui est calée sur le dernier exercice 2019 et que nous avons reportée sur les prochaines années. Je vous remercie, Mesdames, Messieurs de votre attention.

M. Le Maire

Merci M. Touyeras, pour cette présentation du ROB et qui va donner lieu maintenant au DOB, puisque nous savons maintenant que nous allons ouvrir le Débat d'Orientation Budgétaire. Mesdames et Messieurs, qui veut prendre la parole ?

M. Allier

Comme d'habitude, une petite déclaration un peu solennelle puisque c'est la dernière pour votre mandat : « Mais que dire à l'occasion d'un débat budgétaire, qui se tient alors que le mandat que vous détenez arrive à échéance, dans quelques jours et que l'avenir n'a pas donné son verdict pour la gestion future de notre ville ? Au-delà de la pertinence d'un tel débat, difficile donc de parler de perspectives. Les seules qui s'imposeront à la majorité, qui sortiront des urnes, sont celles inscrites dans le marbre et qui sont structurantes pour notre ville, et ce, tant du point de vue investissement que du fonctionnement. Nous voulons cependant, profiter de ce moment, pour porter un regard sur la gestion conduite ces 6 dernières années, gestion très inspirée du fondateur de votre majorité. Chaque fois que l'opposition proposait des projets ou certaines perspectives, il répondait : "Je gère en bon père de famille." Bon père de famille, parlons-en ! Oui, bon père de famille et nous l'avons dit, l'an dernier, d'un point de vue strictement financier, la situation financière est saine, les fondements de la gestion économique ont été restaurés, dont acte. Mais, non, bon père de famille, car nous pouvons quand nous prenons connaissance des équilibres financiers 2014-2020, nous interroger sur le niveau de restriction imposée depuis 2014, par ce père de famille. En effet, que constatons-nous à la lecture de ces équilibres financiers retracés dans le DOB ? Des recettes de gestion qui ont augmenté de 6,45 % durant ces 6 années. Cette augmentation, vous l'avez dit, est principalement due à la progression de 6,9 % des dotations et participations. Donc ce que très régulièrement nous mettons en avant, au cours de ces dernières années, à savoir que le soutien de l'État du fait de la sociologie de Villefontaine ne faiblissait pas, mais était en légère augmentation, ce fait s'est donc vérifié. En effet, la dotation globale de fonctionnement a progressé de 9,5 % du fait de sa composante de dotation de solidarité urbaine qui a plus que compensé la baisse de la dotation forfaitaire. Notons également que les recettes fiscales ont elles aussi augmenté sur la période, de 10 %, que ce soit les bases ou non qui ont augmenté, on en a profité. Côté recettes, c'est plutôt satisfaisant. Des dépenses de gestion, qui elles, sur la même période, ont diminué de 5,8 %, dont 1,1 % en moins pour le personnel. Ce choix, c'était votre choix, vous l'avez toujours assumé. Mais, la question qu'on peut légitimement se poser est la suivante : fallait-il maintenir cette rigueur, le temps du mandat, alors que des besoins n'étaient pas satisfaits ou que des baisses étaient organisées ? Par exemple, subventions aux associations. Nous notons, et j'insiste là-dessus, toujours à partir des chiffres que vous produisez, dans le document remis que dès 2015, la capacité d'autofinancement était passée de -499K euros à 780K euros. Le ratio de désendettement, lui était passé, toujours selon vos chiffres de 26,8 ans, en 2014, à 3,1 ans, en 2015. Une telle baisse de 23,7 ans en un an, nous laisse perplexes, mais elle figure clairement dans vos chiffres. Vous nous rappelez, par ailleurs, que le seuil d'alerte est estimé entre 8 et 10 ans. On est donc très loin de ce seuil, en 2015. Très loin, puisqu'on est à 3,1. Alors, pourquoi ne pas avoir utilisé ces possibles, car la situation était donc plutôt bonne, depuis quelques

années ? La rigueur a cependant continué, alors qu'il y avait une petite embellie dont vous auriez pu profiter. Mais, vous nous l'aviez dit : « Pas d'endettement supplémentaire ». Non, toujours bon père de famille, vous ne l'êtes pas, car se rajoute à ce questionnement lié au fonctionnement une autre vérité concernant l'investissement. Vous n'avez pas entretenu le patrimoine. Vous laissez une situation bien dégradée. Pour un bon père de famille, ce n'est pas bien du tout. Pendant les 5 premières années, les dépenses se montent à 3,2 millions en moyenne, pour bondir à 6,7 millions en 2020. La dernière année de votre mandat, vous augmentez le montant des investissements à un niveau, qui aurait dû être celui de tout votre mandat. Pourquoi maintenant ? Chacun, ici, apportera sa réponse. Nous avons l'impression que depuis 2015, vous avez noirci le tableau bien plus qu'il n'était nécessaire et que de ce fait, notre ville a perdu du temps. Dommage. » Merci de votre attention.

M. Le Maire

Merci Monsieur Allier. Oui. D'autres demandes d'intervention ?

Mme Marcelo

Puisqu'il me laisse la parole. Moi, c'était juste une question. Comment expliquez-vous que les dépenses de personnel ont diminué de 1,1 % alors que le nombre d'agents a lui au contraire, augmenté ? Après, je pourrais rentrer dans le détail. Je vois, évidemment, que ce sont les autres indemnités des suppléments salariaux qui ont drastiquement baissé et je me demande quelle est votre politique en matière de ressources humaines, sur le plan financier. Vous déplorez des départs d'agents en retraite, des vacances de poste, donc des postes qui ne sont pas remplacés et qui nuisent à la réalisation de vos travaux d'investissement. Je demande quelle a été votre politique RH, en matière d'avantages financiers pour les salariés, sur ces 6 années de mandat, qui n'apparaît pas dans le tableau.

M. Le Maire

Je vais vous répondre Mme Marcelo puisque la déclaration de M. Allier était plutôt une déclaration générale, un commentaire par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire dont je prends acte. J'ai noté deux ou trois petites choses dont on pourra reparler. Comment se fait-il que les dépenses de personnel baissent, alors que le nombre de collaborateurs, d'agents augmente ? C'est très simple. Quand vous avez un agent qui part à la retraite, il part à la retraite avec un certain grade, n'est-ce pas ? Et quand on embauche, si on embauche quelqu'un qui est plus jeune, il rentre, dans la fonction publique, généralement, à un grade inférieur, donc avec une feuille de paie qui est beaucoup moins importante. Il n'y a pas de politique de restriction. Je pense que le personnel pourrait en témoigner. Au cours de ce mandat, ils ont été plutôt bien lotis, en termes d'avantages. N'oubliez pas que nous avons mis en place un nouveau régime, qui a remplacé le régime indemnitaire qu'on connaissait, qui s'appelle le RIFSEEP, qui s'est soldé par des choses plutôt positives pour le personnel. Et quand, par exemple, on met en place les chèques vacances, qu'ils nous réclamaient depuis des années, je pense que c'était plutôt bien perçu. Et puis, la dernière des choses, les vacances de poste. C'est très simple, Madame : quand on veut aller vers une meilleure efficacité, qu'est-ce qu'on recherche ? On recherche des compétences. Quand vous avez un agent qui part, on lance un recrutement. On a une mauvaise habitude, ici,

c'est vrai. M. Allier l'a dit : le bon père de famille a une mauvaise habitude, c'est qu'il ne lance pas un recrutement avant que le personnel soit parti.

M. Allier

Cela, je ne l'ai pas dit.

M. Le Maire

Non. Moi, je le dis, parce que cela a une incidence. D'abord, il faut le temps du recrutement. Et puis, une fois que vous avez eu la personne, si vous avez trouvé, une fois que vous avez les candidats, il faut s'assurer ce que soit bien les bons candidats qu'on recherche. On a eu, en 2018, effectivement, un problème parce que compte tenu des critères de compétence qu'on recherchait pour le personnel, on a eu du mal à recruter. On a mis du temps. Je vous rappelle qu'on n'a pas eu de Directeur des Services Techniques pendant 6 mois et qu'on a eu, sur le Centre Technique, des absences au niveau des cadres intermédiaires. Tout cela a eu pour résultat, effectivement, de gripper la machine. Mais, c'était le prix à payer pour pouvoir avoir les collaborateurs dont les compétences nous intéressent, pour pouvoir être plus efficaces, ensuite dans l'évolution de nos organisations. Il n'y a pas de politique de baisse salariale, Mme Marcelo. Il y a une politique de gestion de la masse salariale prudentielle parce que, effectivement, c'est le plus gros budget de la Collectivité. Nous veillons à avoir les bonnes personnes aux bons endroits et à recruter au plus juste. Lorsque nous avons besoin d'un agent de catégorie C, alors que c'est un agent de catégorie B, qui part par exemple, on a recruté simplement par un agent de catégorie C parce que c'est là qu'il y a besoin.

M. Halloul

Je pense, justement, que cette gestion prudentielle, c'est le problème de fond, c'est-à-dire que c'est ce qui retarde un petit peu les échéances. En gros, il y a quelque chose et je ne vais pas vous l'apprendre, c'est la GPEC. La GPEC, c'est la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences. Quand on a une réelle gestion des ressources humaines, on anticipe les départs et on anticipe notamment, les départs à la retraite. Si on veut justement porter une dynamique de compétence et de recherche en compétence, on anticipe. On n'attend pas que l'agent puisse partir pour pouvoir partir à la recherche de celui qui va le remplacer.

M. Le Maire

Si. politique prudentielle, pourquoi ? Je vous rappelle, parce que vous en avez été destinataires, on a fait des réunions spéciales, ici, sur la Commission finance, avec la présentation du rapport de STRATORIAL FINANCES, en 2016, lorsque j'ai pris la suite de Raymond Feysaguet, qui nous faisait un scénario assez apocalyptique de l'évolution des finances des Collectivités territoriales, sur les 5 ans à venir. Il se trouve que STRATORIAL FINANCES avait fait des projections qui ne se sont pas avérées exactement, parce qu'il y a eu un changement de politique gouvernementale entre temps. Donc, dont acte. Mais, en attendant, moi, les indicateurs que j'avais à l'époque, m'obligeaient à cette prudence. Je reviens, j'insiste et je signe : je ne lance pas le recrutement d'un agent avant que son départ soit effectif. Bien sûr que nous savions, au début de l'année 2018, que nous aurions tant de départs à la retraite. Bien sûr que

quand on fait le tableau des emplois et compétences, on a un suivi régulier et rigoureux et je remercie les Services RH de Villefontaine parce qu'ils font un travail de suivi de nos agents très pointu. Bien sûr qu'on sait tout cela. Après, il y a des choses qu'on ne maîtrise pas, dans la vie : les départs d'un collaborateur pour une mobilité professionnelle, parce qu'il va trouver un avancement dans un autre poste, dans une autre collectivité ; et puis, un agent, cela peut arriver qu'il ne se trouve plus bien ici, qu'il ait envie de vivre autre chose. C'est la vie normale d'une Collectivité. Mais, je ne lance pas le recrutement d'un collaborateur avant que l'autre soit parti. Par contre, ce qu'on anticipe, c'est effectivement le profil du collaborateur qu'on va rechercher, une fois que celui qui est en partance, sera parti.

M. Halloul

C'est de cela dont je parle.

M. Le Maire

Non. Mais, c'est fait, M. Halloul. On définit les profils et c'est cela aussi qui explique qu'il y ait une baisse de 1 % de la masse salariale. Maintenant, je vais vous dire : 1 % de la masse salariale, c'est bien. Moi, tous les ans, quand les Services RH me disent « M. Le Maire, on est à moins 1 point. On a économisé 150 000 euros, sur la masse salariale, ou 200 000 euros », je les félicite. Je leur dis : « C'est très bien ! » Vous savez 150 000 euros, à quoi ça tient ? Ce 1 % sur la masse salariale, si vous avez une épidémie de grippe, au mois d'Octobre, et que votre taux d'absentéisme passe de 12 % à 16 %, vos 150 000 euros sont bouffés. Donc, la gestion prudentielle, je l'assume et je la revendique même.

M. Martin

J'ai deux questions, en fait. La première concerne un vieux sujet si je puis dire, c'est la redistribution du foncier bâti, en zone d'entreprise, en l'occurrence Saint-Quentin-Fallavier. Est-ce qu'on va progresser ou pas ? C'est la première question. Il a quand même une manne à récupérer. La redistribution du foncier d'entreprise à Saint-Quentin-Fallavier.

M. Le Maire

Tu parles de la taxe sur foncier de la taxe. D'accord. OK, j'ai compris.

M. Martin

C'est un vieux sujet et c'est intéressant quand même : cela permet de rééquilibrer les secteurs, par rapport à d'autres qui ne sont constitués que de logements. Deuxième sujet qui concerne le guichet unique. On aimerait bien en savoir plus. Cela paraît succinct, en annonce. On nous a parlé, en plus, peut-être inclure la salle de mariage, c'est encore plus excitant à connaître !

M. Le Maire

Je ne vais pas satisfaire ton excitation, Gérard ! Je suis désolé ! Et puis, tu n'es pas vraiment mon genre de... Bref. Première question, je vais répondre à celle-là d'abord. Dans la période qui est la nôtre, en ce moment, de réserve, je ne peux pas développer de projet de guichet unique, mais vous en savez déjà bien assez. Sur le guichet

unique, simplement, j'ai lancé, il y a 2 ans, maintenant, cette réflexion sur l'organisation d'un guichet unique, en mairie, pour être plus efficace et apporter de meilleurs services à la population et améliorer les horaires d'ouverture au public. Je ne vais pas plus loin.

M. Halloul

Oui, parce qu'il y a une délibération sur cette question.

M. Le Maire

Il y a une délibération sur cette question. On respecte l'ordre du jour, c'est pour cela que je dis que je n'irai pas plus loin. Quant à ta première demande, je pense que cela fait un moment que tu n'as pas suivi les débats, à la Communauté d'agglomérations et, en même temps, à Villefontaine. Attends. C'est public quand même ! La CAPI édite un très beau magazine qui s'appelle « ICI LA CAPI ». Si tu l'avais lu, tu verrais que la redistribution de la taxe sur le foncier bâti est effective, déjà depuis plusieurs années. Je ne te donne que cet exemple-là : la ville de Saint-Quentin-Fallavier reverse 25 millions à la CAPI, sur sa taxe foncière

sur le foncier bâti. Ces 25 millions sont répartis sur les autres Communes. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle la CAPI voudrait bien voir intégrer à cette redistribution, sur le foncier bâti, la zone de THE VILLAGE, qui a échappé à cette délibération, au motif que nous avons signé le permis de construire avant que la délibération de la CAPI soit prise, sur la redistribution du foncier bâti. Mais, aujourd'hui, tous ces gens, qui étaient contre le VILLAGE DE MARQUE, trouvent qu'aujourd'hui, ce serait bien quand même qu'ils récupèrent le pognon. Cela va être un peu compliqué.

Mme Vinay

C'est vrai que cela fait 2 ans que je n'ai pas assisté à ce Conseil municipal.

M. Le Maire.

C'est vous qui le dites.

Mme Vinay

Oui. Vous me l'avez souligné, tout à l'heure. C'est vrai que cela fait deux ans parce que je n'avais plus de valeur ajoutée. Cela ne servait à rien de participer. Mais, je voudrais souligner, par rapport à ce qui s'est passé, il y a deux ans que pour la première fois, en tout cas, moi, je dois vous annoncer qu'officiellement la dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire les trois dotations, qui sont la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation, finalement, elles ont évolué. Je me réjouis qu'enfin les vrais chiffres soient donnés de 10 %, sur la période de votre mandat. Je note aussi que les nombres d'équivalents temps plein, juste les cotations, elles sont passées de 8,3 millions à 9 millions 137, pour ceux qui veulent vérifier. Et puis, que les équivalents temps plein de la mairie – c'est des chiffres que je demandais régulièrement, mais que j'avais beaucoup du mal à obtenir – ont évolué de 11 % sur la période. Je me réjouis qu'on arrive à avoir ces chiffres, aujourd'hui. Et puis, sur le fait aussi que vous allez enfin exécuter le budget d'investissement puisque régulièrement, depuis plusieurs mandats, de manière

systémique, le budget d'investissement n'est pas exécuté de l'ordre d'un million d'euros, à chaque fois, et que cette année, il a été être exécuté. Je m'en réjouis.

M. Le Maire

Je prends acte de vos félicitations, Mme Vinay. Cela me fait plaisir. Ce n'était pas une question, c'était un commentaire. Je ne vais pas répondre à votre commentaire. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Halloul

Justement, je rebondis, par rapport à ce qui vient d'être dit. L'exercice que je vais vous demander est relativement compliqué et complexe. Est-ce que vous pouvez confesser quand même, à la fin de ce mandat, les fautes avouées à moitié pardonnées, que vous avez quand même omis à plusieurs reprises, d'écouter les préconisations de l'opposition, concernant la question de l'investissement. Et, en réalité, la question de la dotation n'a pas baissé de manière significative comme cela a été écrit, par ailleurs, mais qu'en réalité, l'attente de cette gestion de bon père de famille – l'expression par ailleurs, je la trouve un brin démago, si je puis me permettre – parce que ce qu'on attend, nous, d'un Maire, ce n'est pas une gestion d'un bon père de famille, mais de quelqu'un qui porte un projet cohérent, qui porte une vision. C'est cela qui importe. Au final, on se retrouve avec une situation où, effectivement, le taux d'investissement n'a jamais été à 200 %, mais surtout avec un patrimoine et des équipements municipaux qui sont dans un état dégradé. À force d'attendre, au lieu de faire du préventif, là, on va faire du curatif.

M. Le Maire

M. Halloul, d'abord, je ne me confesse qu'à mon prêtre et c'est à lui de décider ou non s'il me donne l'absolution. Donc, que j'avoue mes fautes ou pas, je dois faire pénitence. C'est la première chose. La deuxième chose, je l'ai expliquée, tout à l'heure. Je vais faire court. Je vous ai dit : « Quand j'ai succédé au Maire précédent, j'ai été confronté à un rapport d'audit financier qui me donnait des perspectives pour le moins grises, pour ne pas dire noires. » J'ai adopté, effectivement, pendant un an et demi, même 2 ans, je dois le dire, une position de prudence. Ensuite, cela nous amène sur 2016-2018. 2018 : je vous ai fait part des difficultés, en outre pour l'exécution du budget. Alors, c'est vrai que l'exécution des budgets d'investissement sur 2016 et 2017 n'ont pas été à la hauteur de ce que j'espérais moi-même. Mais, c'est justement parce que j'ai pris la mesure de cela, que j'ai demandé, en 2018, qu'on se remette, en 2018, à travailler pour avoir des budgets d'investissement qui soient correctement exécutés. Il se trouve que c'est là qu'on a eu le problème avec la partance, qui n'était pas prévu, de notre directeur des services techniques. Dans ce conseil, je vous ai fait part de ces difficultés et je vous ai dit qu'on allait recruter pour pouvoir se remettre en perspective et en capacité, parce que ce qui nous a gênés, ce n'était pas les financements, c'était la capacité à faire et suivre les projets. Pourquoi j'ai gardé cette mesure de prudence en 2016 et 2017 ? C'est parce que je savais que, compte tenu – je reprends votre terme, M. Halloul – de la vision que j'avais pour cette ville et son évolution, je savais que j'aurais besoin, à un moment donné, de pouvoir investir massivement voire même de pouvoir réemprunter, pour conduire à bien ces projets. Or, vous le savez très bien, vous êtes habitué à la mécanique financière de la Collectivité : si votre ratio

d'autofinancement n'est pas très bon ou moyen, vous ne pouvez pas emprunter beaucoup. Donc, qu'est-ce qui nous a amené... cela répond à la question de M. Allier, tout à l'heure, ce passage de 26 annuités d'emprunt, 2014, à 3 années, en 2016, c'est simplement parce qu'on a amélioré notre montant d'autofinancement, d'une manière spectaculaire, certes, mais réelle et c'est vérifiable. Pourquoi j'investis ? Et je vous ai mis, dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire, que notre capacité d'investissement réelle, sur les années à venir, si, et je dis « si ... », en pointillés vous avez le reste de la phrase, il doit être compris entre 6 et 7 millions d'euros par an, dans le scénario 3 que nous *hypothésons*, si je peux un pléonasme. Tout cela pour dire qu'effectivement, ce Débat d'Orientation Budgétaire se projette bien sur une vision, une construction, que nous avons pour cette ville. J'ai fini ma confession !

M. Béal

Permettez-moi. J'ai 2 questions qui nous viennent dans le débat. Déjà, il me semble que vous étiez dans la même équipe que M. Feyssaguet, puisque vous avez été élu, en 2014. Donc, vous n'avez pas trop eu confiance en M. Feyssaguet, puisque vous avez tout repris, y compris, je me rappelle qu'il a été prévu de démolir et reconstruire un groupe scolaire, le GS10. Donc, c'est surprenant. Je rappelle quand même que vous êtes responsable de cette Commune, depuis 1995, et quand on voit l'état des équipements, l'entretien des équipements, cela pose problème, parce que plus vous attendez pour faire des réparations, plus cela se dégrade et plus cela coûte cher. Cela va être l'exemple du GSA. Et je vous félicite : j'ai appris, l'autre fois, en Commission Patrimoine, que vous aviez embauché une ingénieure qui va, pour la première fois, dans Villefontaine... Villefontaine ne va pas passer par SARA, pour faire la maîtrise d'ouvrage. On est d'accord ? C'est donc le personnel de Villefontaine qui va faire le suivi de chantier et maître d'ouvrage. Je m'en félicite. C'est un progrès. Attendre la fin d'un mandat pour se lancer sur un projet aussi important, cela me pose problème. L'autre question que je me pose, c'est pourquoi avoir attendu si tard ou si prêt d'une élection municipale, le 15 mars, le 22 mars, pour nous présenter ce document. Rien n'empêchait de le faire bien avant, c'est-à-dire au mois de décembre. Est-ce que ce n'est pas trop électoral, comme position ?

M. Le Maire

Réponse sur l'ingénieur.

M. Guetat

Oui. Les 2. L'ingénieur est superbe cette jeune femme !

M. Le Maire

Vous partagez ce plan-là ...

M. Guetat

Elle est très compétente. Je reviens sur la présentation que vous trouvez tardive du projet GSA. Je vous ai récrit, quand même, je crois, pour vous réexpliquer un petit peu que dans l'agenda, on parle quand même, depuis mai 2018, qu'il y a des opérations qui ont été votées en délibération également, ici – vous ne pouvez pas me dire que vous ne le saviez pas – en juillet, par exemple, pour notamment, adopter l'opération.

Il y a eu une nouvelle délibération sur le plan de financement, qui a été, effectivement, relativement récente, mais en décembre 2019. Les Conseils d'école en parlent depuis 4 ou 5 fois et nous ont donné le document. Donc, c'est un projet qui a mis du temps à mûrir, qui effectivement, compte tenu de la personne qu'on a recrutée, qui a été en capacité de porter le projet, effectivement, est sur les rails, maintenant, et je ne vois pas pourquoi on arrêterait, sauf si on faisait une bêtise ! Mais, je pense que le projet est bien tissé et j'espère qui répondra réellement aux besoins.

M. Béal

Oui, vous mettez bien du temps pour réaliser ces travaux. De plus, entre 2018 et maintenant, cela sort...

M. Guetat

C'est tout le temps de l'instruction, M. Béal.

M. Béal

Oui. Quand même.

M. Guetat

On a l'impression que vous ne connaissez pas les pas de temps, sur les marchés publics.

M. Béal

Non, non. Mais, au-delà de cela, il y a bien longtemps qu'on savait les difficultés que rencontrait ce groupe scolaire, comme d'autres groupes scolaires. On tombe des nues de savoir qu'il y a un mauvais entretien des équipements publics.

M. Le Maire

Je réfute.

M. Béal

Je n'ai pas fini...

M. Le Maire

Oui, mais je réfute quand même...

M. Béal

Non, non. Mais, vous n'avez pas le droit de me couper la parole.

M. Le Maire

Mais, par courtoisie, je vais vous laisser finir.

M. Béal

Quand même ! C'est la moindre des choses. J'ai droit à 10 minutes.

M. Le Maire

Oui, mais si on cumule, vous en êtes à...

M. Béal

Non. Mais, on ne cumule pas les temps de parole. Vous ne m'interdirez pas là-dessus.

M. Le Maire

Allez-y !

M. Béal

Je maintiens que les équipements ne sont pas entretenus – on voit l'état des équipements – que, malheureusement, on tarde à faire et tout d'un coup, par une baguette magique, on sort tous ces travaux. Je pose la question quand même : pourquoi on ne l'a pas... ? Parce qu'on est à même à un mois des élections, on nous sort ce document, comme cela... On aurait très bien pu le faire bien avant, en décembre, rien n'empêchait de le faire.

M. Le Maire

Je vais vous répondre. Vous avez 3 questions dans votre question. Je vais répondre à la première, parce que j'ai réfuté vos propos. Le patrimoine n'est pas mal entretenu. Le patrimoine n'est pas dangereux. Rien que dans le patrimoine scolaire, on investit, en moyenne, 2 millions d'euros par an. Je ne vais pas vous refaire le couplet sur le nombre d'établissements qu'on a dans la Commune, qui est supérieur à ce qu'on trouve dans la moyenne de la strate, etc., je vous l'ai déjà dit 100 fois. On met, dans l'entretien du reste des bâtiments, 1 million d'euros, c'est-à-dire que, sur le budget d'investissement, on a déjà 3 millions d'euros qui partent, par an, sur l'entretien de ce patrimoine. Pourquoi ? Parce qu'on a un patrimoine municipal très important : héritage de la ville nouvelle. C'est un constat. Ce n'est pas un jugement. C'est un constat. Et on le fait. Je ne répondrai pas sur la date de rénovation du GSA puisqu'il y a une question diverse là-dessus. On y reviendra, sur le schéma directeur, justement. On y reviendra au moment des questions diverses, avec plus de précision. Le DOB, pourquoi ne pas avoir voté le DOB au mois de novembre ou au mois de décembre ? Vous savez très bien que le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget ! Si on fait le DOB au mois de décembre, cela nous fait voter le budget quand ? Au mois de février ! Et si j'avais fait cela, vous m'auriez tenu un autre discours, que celui que vous tenez maintenant ! Vous m'auriez dit : « M. Le Maire, comment vous osez faire voter un budget à un mois de l'élection ? » Non, notre partie – et je pense que c'était le plus raisonnable – c'était de préparer le budget. Nous avons préparé le budget, parce que, quelle que soit, de toute façon, l'équipe qui va arriver après, il faudra bien qu'elle ait un budget à administrer. Si ce budget ne lui plaît pas, elle le modifiera. Il y a des décisions modificatives pour cela. Il y a des avenants pour cela. Mais, nous, nous avons préparé le budget. Par contre, effectivement, par déontologie, prenez le mot comme vous le voulez, je ne me suis pas senti le droit de faire voter un budget, avant l'échéance municipale. Je pense que vous devriez plutôt me féliciter, pour cela. Mme Vinay, je vous rappelle que vous n'avez pas à vous adresser au public, ni même que le public ait à s'adresser aux élus, pendant les séances de Conseil municipal. Tout est dans le règlement, sur lequel vous m'avez fait plein de remarques, au début du mandat, d'ailleurs, si vous vous souvenez bien. Merci.

Écoutez, je considère que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu. Il n'y pas de vote.

Mme VINAY

Je voulais juste revenir, M. Le Maire, excusez-moi. Quand, tout à l'heure, je suis intervenue pour expliquer que les dotations augmentaient, ce que je voulais dire par là, c'est que c'est la première fois que vous nous dites la réalité des choses. Jusqu'à présent, vous nous disiez, à chaque fois, que le budget baissait.

M. Le Maire

On vous a entendu, Mme Vinay. Ce n'est pas la peine de répéter. C'est même enregistré. Merci. Alors, je considère que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu et nous passons aux délibérations suivantes, puisqu'il n'y a pas de vote, sur les Débats d'Orientation Budgétaire.

6. Clôture de la régie d'avances du Point Information Jeunesse

M. Touyeras

Nous avons, à la demande du Trésorier public de la Verpillière, qui n'a pas jugé opportun de maintenir cette régie, étant donné le peu d'opérations effectuées annuellement. Donc, dorénavant, le BIJ – qui s'appelait, à l'époque, vous l'avez observé, en 2004, cela s'appelait le Point Information Jeunesse – aujourd'hui, c'est le Bureau Information Jeunesse. La régie d'avance va être supprimée. Dorénavant, le BIJ procédera par bon de commande. Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération.

M. Le Maire

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention, sur cette délibération purement technique ? Non ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Mme Vinay. Adoptée à la majorité. Clôture de la régie d'avances titres restaurant. Même chose.

Adopté à l'unanimité.

7. Clôture de la régie d'avances titres restaurant

M. Touyeras

C'est un petit peu le même procédé. C'est toujours à la demande du Trésorier payeur qui nous a demandé de supprimer la régie d'avances titres restaurant parce qu'il précise que la gestion du titre restaurant n'entraîne aucun mouvement comptable, donc ne peut pas faire l'objet de l'utilisation d'une régie d'avance. Cela ne change strictement rien. Cela restera géré par la RH. Pas de difficulté, pas de problème. C'est un point administratif.

M. Le Maire

Même sujet, y a-t-il des oppositions ? Opposition.

Mme Vinay

Abstention

M. Le Maire

Attendez que je demande « abstention », Mme Vinay. Abstention, donc. Abstention. Merci. Adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

8. Clôture de la régie de recettes titres restaurant

M. Touyeras

C'est exactement la même chose. Cela concerne, maintenant, la recette. Donc, ce n'est ni plus ni moins fermer cette régie, qui d'après notre trésorier, à mon avis, à juste titre, ne sert administrativement à rien, puisque c'est la RH qui gère.

M. Le Maire

Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Mme Vinay toujours. Adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

9. Demande de subvention au titre de la DETR 2020

M. le Maire : Demande de subvention au titre de la DETR pour une réhabilitation du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, dans le cadre de la création du guichet unique.

M. Touyeras

La DETR, Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux. Pour réaménager le rez-de-chaussée du bâtiment afin de créer un guichet unique, nous sollicitons cette subvention à hauteur de 20 %, sur un estimatif de 1,2 million, un avant-projet que nous avons fait faire par SARA, qui sera notre maître d'œuvre, qui l'a estimé à 1,2 million. Donc, 240K euros à aller chercher, au niveau de l'État, pour la DETR.

M. Béal

Je voulais juste rappeler que la SARA ne peut pas être maître d'œuvre. La SARA est maître d'ouvrage dédié.

M. le Maire

Ce n'est pas pareil. Merci de la correction M. Béal.

M. Halloul

Ce sujet n'est pas non plus récent. Il n'est pas nouveau. Et à chaque fois, sauf erreur de notre part, et nous sommes quand même 6 à nous poser la question, sauf si nous avons été touchés par Alzheimer depuis ! Il me semble qu'on n'a jamais réellement

discuté de la finalité, des objectifs de ce projet. On a parlé de chiffres. On a parlé que c'était en route, à chaque fois que nous avons posé la question, on nous a dit que c'était en cours de réalisation. Mais, de quoi il s'agit réellement ? On ne le sait pas. Le guichet unique, on ne sait pas de quoi il s'agit. Il y a du chiffre, maintenant que le budget est relativement construit. Et il y a quoi ? Il n'y a rien, de manière précise.

M. Le Maire

Ce qu'il y a derrière, il y a eu d'abord le travail d'un cabinet spécialisé, qui nous a accompagnés, sur différents scénarios. Il y a eu un rendu, qui nous a permis de construire le budget. Quelle est la finalité d'un guichet unique ? C'est écrit dans la délibération. Ce sont des avancées importantes en termes de qualité d'accueil et d'efficacité du service public. Vous avez des tas d'exemples de guichet unique, qui ont été mis en place dans des villes, je pense à Romans. Je pense à Genas. Je pense à des villes comme cela, qui ont permis, effectivement, d'être plus efficace et d'apporter un meilleur service à la population. Je ferai, pour le guichet unique, comme j'ai fait pour d'autres projets, au cours de ce mandat, notamment l'aménagement du patio, la réhabilitation du centre-ville, l'aménagement de la future place, etc. Je ferai une présentation à l'ensemble des élus. Ensuite, je ferai une présentation publique, s'il le faut, pour montrer quelle est l'étendue des avancées. Mais, je n'irai pas plus loin encore, maintenant, parce que je ne vais pas vous dévoiler ce projet, ce soir, M. Halloul.

M. Halloul

Franchement, je ne comprends pas du tout. Il y a une sorte d'opacité, qui consiste à ce qu'on s'interroge. Vous nous demandez de voter sur une demande de subvention sur un projet qu'on ne connaît pas. C'est quand même extraordinaire !

M. Le Maire

Ne me dites pas que depuis 2 ans, vous l'avez dit vous-mêmes, que vous n'avez pas suivi le dossier.

M. Halloul

La preuve, à l'instant. Vous avez fait une demande auprès d'un cabinet d'audit. On ne le savait pas. On a aucune trace écrite de cela.

M. Le Maire

M. Halloul. Écoutez-moi. Je sais que c'est le dernier Conseil du mandat. Je sais qu'on est en période électorale. Mais, quand même ! Vous avez participé aux Commissions. Je n'ai pas les comptes-rendus de Commissions avec moi, ce soir, mais je serais très étonné que dans les Commissions, vous n'avez pas été informés du suivi et des orientations du Cabinet. Je le vérifierai dès demain matin et je vous promets que si je trouve quelque chose, je le rends public, parce que je ne veux pas que vous pensiez... Il faut mettre les choses dans l'ordre ! Je ne veux pas que vous laissiez à penser que je fais prendre d'opacité, d'une manière volontaire.

Je ne veux pas que vous laissiez à penser que je fais preuve d'une opacité volontaire. Donc, je vais bien vérifier si, lors des dernières Commissions, ce projet a été évoqué,

comment il a été évoqué, avec quels moyens. Si je trouve quelque chose, je le rendrai public, parce que c'est important. Maintenant, je vous laisse terminer, M. Halloul.

M. Halloul

M. Le Maire, vous faites preuve d'une certaine fébrilité.

M. Le Maire

Pas du tout.

M. Halloul

Mais, laissez-moi terminer.

M. Le Maire

Vous êtes intervenu. Je peux bien intervenir.

M. Halloul

Moi, comme vous le constatez, je ne brigue pas de mandat de Maire. Donc, je ne suis pas ici pour faire, on va dire, de la propagande. D'ailleurs, vous avez constaté notre retenue, par rapport à cela. Nous n'avons pas de déclaration. Nous n'avons pas de publicité pour aucune liste que ce soit. D'un point de vue déontologique, vous ne pouvez pas nous accuser de période électorale puisqu'on est dans un droit de réserve, qui s'observe. C'est tout simplement comme cela qu'on a travaillé, depuis 2014, on a été dans une opposition constructive et votre majorité peut en témoigner. Nous n'avons jamais fait d'obstruction bête et méchante. Nous avons toujours réagi par rapport à des faits objectifs, à des éléments tangibles. Je peux vous dire que nous n'avons pas eu des documents portant sur la nature de ce projet et ses finalités. Maintenant, si vous voulez passer à la télé, rendre les choses publiques et écrire à toute la presse de Rhône-Alpes, c'est votre choix. Si vous avez le temps de le faire, faites-le. Mais, nous, on n'est pas sur ce registre.

M. Le Maire

Quand je disais que je voulais le rendre public, c'est-à-dire que je les joindrais au compte-rendu du Conseil municipal. Pardonnez-moi si j'ai été mal compris. Je n'ai pas l'intention de me répandre, ni dans la presse ni dans les médias. Ce n'est pas ma méthode non plus.

M. Béal

Il faudrait peut-être que vous relisiez le compte-rendu du dernier Conseil municipal parce qu'on avait déjà parlé de cette question et j'ai été même déjà intervenu, pour dire que ce projet, il est étonnant que les élus ne soient pas au courant, que cela avait été présenté en CTP, dont j'étais présent et j'avais pu voir le programme, mais cela n'a jamais été présenté. Et, dans le compte-rendu du dernier Conseil municipal, vous le relirez, je parle que je ne trouve pas normal que les élus n'aient pas été au courant du guichet unique. Ce n'est pas qu'on est contre le guichet unique, mais on va faire des travaux, vous avancez 1,2 million de travaux. Alors, c'est sûrement hors avenant puisque vous faites toujours des avenants qui arrivent...

M. Le Maire

Vous anticipez, là.

M. Béal

Non, j'anticipe parce que ce n'est pas la première fois qu'on voit qu'au départ, il y a une somme indiquée, et puis, avant même que le chantier commence, avant même qu'il y ait des soucis de chantier, ce qui peut arriver, il y a des avenants. Donc, on peut se poser la question. Mais, ce projet-là, il se passe ici même : on ne sait pas si la salle de mariage va être changée, on ne sait pas comment cela va se passer, or, il y a eu une présentation à juste titre, parce que c'est obligatoire, c'est la loi qui vous l'oblige, de le présenter au personnel. Très bien. Félicitations. Mais, nous, en tant qu'élus, on est quand même intéressé de savoir ce que serait ce guichet unique, qui sort comme ça.

M. Le Maire

Il ne sort pas comme ça !

M. Béal

Si. C'est bien dans présentation !

M. Le Maire

J'ai bien entendu votre remarque. Encore une fois, je vais faire des recherches, voir comment les comptes-rendus de Commissions, depuis 2 ans...

M. Béal

Ce n'est pas passé en Commission.

M. Le Maire

Je serais très étonné que ce ne soit pas passé en Commission. Christian Guétat, qui est là, me le confirme. Mais, on regardera. J'ai bien noté vos points d'interrogation et...

M. Imbert

Non, il n'y a pas les plans. Il n'y a rien.

M. Le Maire

On ne va pas rechercher les preuves maintenant.

M. Fayet

Une convention avec la SARA, sur le guichet unique.

M. Le Maire

Oui. Et alors ?

M. Fayet

Tu as posé des questions à ce sujet. Tu demandais s'il y avait un système de ticket permettant de filtrer les haletantes, etc.

M. Le Maire

S'il vous plaît, Messieurs, on va arrêter là. Michel, s'il te plaît. On va rechercher les comptes-rendus de commissions. Je vais voir et puis je vous fournirai les pièces.

M. Béal

On est d'accord, M. Le Premier Adjoint ?

M. Guetat

M. Béal, on est tous d'accord. On en a parlé en commission. On ne vous a pas présenté de plan, parce que l'étude consiste à utiliser les espaces du rez-de-chaussée pour mettre en place un guichet unique.

M. Le Maire

Déjà établir les scénarios possibles.

M. Béal

Les 1,2 million, vous les sortez d'où ?

Mme HULLIER

Cela coûte de l'argent.

M. Le Maire

M. Béal. On a une fenêtre de tir, pour aller chercher des subventions, notamment auprès de l'État, et notamment dans le cadre de la DETR 2020. Je ne vais pas attendre que l'étude soit finie, que les différents scénarios qui vont être proposés, par le Cabinet de Latitude et sur lesquels, on devra délibérer, pas tout de suite, parce que justement, on a des élections municipales qui arrivent. Je ne vais pas attendre que la fenêtre de tir soit passée et risquer de passer à côté de 20 % de financement de l'État, au travers d'une DETR. C'est pour cela que je pose cette délibération maintenant. Je vais faire la demande de la subvention pour ne pas la perdre. C'est tout. Comprenez cela !

M. Béal

Non. Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas nous présenter ce... y compris le programme qui a été présenté au personnel. C'est quand même incroyable qu'on nous demande de voter une somme, sans jamais avoir eu la présentation du programme. Sans avoir le plan, c'est le programme.

M. Le Maire

J'ai bien compris.

M. Béal

Le micro, il marche ?

M. Le Maire

Oui. Oui. J'ai bien compris. Maintenant, si vous voulez bien, je vais quand même le mettre aux voix cette délibération. Sur cette demande de subvention DETR 2020,

parce que c'est de cela qu'il s'agit – il s'agit d'aller demander une subvention – y a-t-il des oppositions ? Très bien. 3, 4, 5, 6. Des abstentions : 1. C'est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

10. Augmentation du capital social de la SEMIDAO

M. Touyeras

Nous sommes sollicités par la SEMIDAO qui est passée, d'un statut de société d'économie mixte, à un statut de société publique locale. Cela s'est passé en mars 2018. Ceci a eu, pour effet, de générer une baisse du capital de la société, par le départ des actionnaires privés. Donc, l'incorporation des réserves en capital social de la SPL permettrait de porter à nouveau le montant du capital social par émission d'actions nouvelles, à niveau cohérent, avec la taille actuelle de la société. Concrètement, cela nous ferait passer de 5 actions, jusqu'à présent, à 15 actions. Je rappelle que l'action a une valeur nominale de 850 euros. Ce qui fait que nous aurions un capital social de 12 650 euros, ce qui, pour notre Commune, n'est pas quelque chose de très significatif.

M. Le Maire

Une demande d'intervention sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Mme Vinay.

Adopté à la majorité.

11. Demande de subvention à la Région dans le cadre de l'aménagement du coworking

M. Touyeras

Nous sommes en train de penser à un espace de coworking à Villefontaine, qui sera situé dans le bâtiment : Le Patio. Issu de la volonté de la Commune de faire émerger un espace de travail et répondre à une nouvelle attente des entrepreneurs et aux enjeux de vitalité au centre-ville. C'est un patio qui fera 400 m². Pour ce faire, nous sollicitons la Région, à hauteur de 50 %, sur une estimation de 380 000 euros, la moitié, 190 000 euros, pour la Région. C'est donc, une fois de plus, une demande de subvention à la Région, comme vous l'avez très bien expliqué, tout à l'heure, il s'agit pour nous de profiter de toute opportunité pour alléger les caisses de la ville.

M. Le Maire

Demande d'intervention ?

M. Halloul

Cette fois-ci, les chiffres sont les bons ?

M. Le Maire

Je savais que vous alliez me poser la question. Pendant que M. Touyeras parlait, je vous ai vu : vous avez fait l'addition vous-même. Donc, vous savez qu'ils sont justes.

M. Halloul

J'aime ce côté visionnaire, chez vous !

M. Le Maire

Observateur, plutôt.

M. Béal

Attendez. À quoi correspond la somme de 369 300 euros ?

M. Le Maire

Ce sont les opérations d'aménagement.

M. Béal

Attendez. Arrêtez de me couper la parole, s'il vous plaît.

M. Le Maire

Mais, chacun son tour.

M. Béal

Ce CASINO, il nous coûte très cher ! Parce qu'on l'a payé, pour le racheter, on le paie pour le démolir et on paie encore pour l'aménager. Il commence à nous coûter très cher.

M. Le Maire

La somme de 379 300 euros, c'est écrit dans la délibération. Le coût de 379 300 euros correspond, comme c'est écrit dans la délibération, à l'aménagement de cette surface.

M. Béal

Je n'ai jamais rien vu.

M. Le Maire

Il s'agit de l'aménagement intérieur, qui est demandé par le preneur. C'est une opération qui est co-portée par la Municipalité et une structure, de laquelle on parlera, tout à l'heure, puisque vous avez aussi une question diverse, là-dessus. Quant au coût de l'opération, je vais vous en dire deux mots quand même ! Parce que vous passez sous silence le fait que, certes, le bâtiment a été racheté à la société CASINO, qui a quand même versé, pendant quelques années des loyers, qui ont représenté plus de la moitié du coût d'achat du bâtiment et que certes, on a payé une partie de démolition, mais que c'est inclus dans l'opération de renouvellement urbain, et que si nous n'avions pas ces conditions-là, ce n'est pas la peine de s'engager dans une opération de renouvellement urbain. On ne refait pas un espace comme cela pour les 5 ans qui viennent, Monsieur. On fait cela pour les 40 – 50 ans. Mais, on aura l'occasion d'en reparler, tout à l'heure. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Très bien. Est-ce que

vous vous absteniez sur des demandes de subvention, Mme Vinay ? Je ne comprends pas bien, puisque vous défendez des finances publiques. Ce n'est pas très cohérent. Adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

12. Versement d'une contribution financière à la MFR de la Grive

M. Touyeras

Là, il s'agit tout simplement de contribuer à la Maison Familiale Rurale de la Grive, à hauteur de 65 euros par élève. Nous avons, à Villefontaine 13 jeunes Villards qui sont dans cette structure. Et comme notre politique, c'est de favoriser l'apprentissage, nous sollicitons, ce soir, votre accord, pour participer, à hauteur de 845 euros, pour les jeunes apprentis.

M. Le Maire

Des demandes d'intervention ?

Mme Marcelo

Comme la dernière fois, on va être contre ces 2 délibérations, avec la suivante, parce que ce n'est pas de la compétence de la ville de verser des subventions à des centres d'apprentissage. Il y a d'autres collectivités locales, qui en sont responsables, d'autres financements, par ailleurs. Si vous souhaitez faire une politique en faveur de la prévention du décrochage scolaire et de l'apprentissage, il y a des associations, à Villefontaine, qui le font très bien et qui feraient sûrement beaucoup plus sur le Territoire, avec ces sommes, que ces centres de formation, que vous voulez subventionner. Les sommes sont assez minimales. On pourrait se dire : « On ne va pas chipoter, pour si peu », mais, on considère qu'elles sont mal affectées. Et puis, on se demande d'où sort cette volonté soudaine de soutenir des centres d'apprentissage. D'ailleurs, pourquoi cela passe en Commission des finances et pas en Commission du développement économique ?

M. Touyeras

Toutes les sorties d'argent passent en Commission finance.

Mme HULLIER

Je vais continuer.

M. Le Maire

D'accord.

Mme HULLIER

On n'est pas contre l'apprentissage, qu'on en soit bien certain. Au dernier Conseil municipal, M. Le Maire, vous nous avez dit, que vous étiez pour l'apprentissage, qu'il fallait aider les jeunes, etc. Mais, quand je lis les tableaux du nombre d'apprentis, vous verrez, cela diminue. Alors, on est où là ? On ne peut pas dire qu'on est pour l'apprentissage et puis diminuer le nombre d'apprentis, à Villefontaine.

M. Le Maire

Alors, je vais répondre en deux temps. Ce n'est pas une volonté soudaine de soutenir l'apprentissage. Et cela va faire écho, justement, à l'intervention de Mme HUILIER C'est justement parce qu'on a constaté qu'on avait moins de capacité à accueillir des apprentis, dans notre Collectivité, parce qu'on n'a pas l'encadrement suffisant ou suffisamment compétent pour les suivre correctement, que j'ai décidé en contrepartie de subventionner les organismes de formation à l'apprentissage, à 2 conditions : un, bien sûr, que ce soit pour les enfants villards, et deux, que cela ne concerne pas l'enseignement général. Donc, cette politique, comme vous le dites, présente des sommes, effectivement, relativement faibles. Mais, c'est un marquage politique, parce qu'effectivement, nous voulons continuer à défendre l'apprentissage, sous une autre forme, parce que nous n'avons plus forcément la capacité à accueillir autant d'apprentis dans nos structures propres. C'était le premier point. Deuxième point : oui, cela participe à la lutte contre le décrochage scolaire, et effectivement, il y a d'autres formes de lutte contre le décrochage scolaire, auxquelles nous adhérons. Danielle Penot, dans le GIP DRE, a tout un volet sur le décrochage scolaire. On travaille avec la mission locale. On travaille avec toutes les structures d'accompagnement qui peuvent permettre de lutter contre le décrochage scolaire et de ramener des jeunes, soit dans l'apprentissage, soit dans l'instruction, d'une autre manière. C'est effectivement, Mme Marcelo, je confirme : ce n'est pas une compétence municipale, mais, c'est une volonté politique municipale de soutenir l'apprentissage, sur cette Commune.

M. Halloul

Je prends ce que vous dites. Je rappelle quand même, parce que c'est très important que, nous, fondamentalement, on ne se positionne pas contre l'apprentissage. On estime que chaque instance a ses compétences. La Région a des compétences, le Département, etc. Et dans ce cas-là, je vous rappelle juste, puisque vous le dites vous-même, que : « Nous n'avons pas, à la mairie, la capacité d'accueillir des apprentis et les modalités, de les accompagner et que, de ce fait, vous le faites auprès des organismes de formation qui sont... Je termine. J'espère que vous allez avoir une bonne trésorerie de côté parce que si vous voulez effectivement mettre en place cette politique qui est louable, je vous invite à aller regarder ce que dit la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, qu'on facilite la mise en place des CFA et qu'aujourd'hui, n'importe quel organisme de formation peut se mettre en CFA et donc aller solliciter l'argent de l'apprentissage. Demain, vous allez avoir une liste relativement importante des OF, qui vont venir demander des participations, parce qu'ils soutiennent l'apprentissage. Dans ce cas-là, je vous ai fait quelques petites listes. Je vous la laisserai tout à l'heure, mais vous avez ATSI, vous avez GRETA... et tout ce beau monde est au niveau de la CAPI. Si vous voulez, je vous laisserai la liste. Si vous voulez soutenir tous ces OF, il y a de quoi faire. Il faut anticiper, quand même.

M. Le Maire

Un : je corrige simplement, parce que je ne savais pas qu'on ne pouvait pas prendre d'apprentissage, dans la commune de Villefontaine, je vous ai dit qu'on pouvait en prendre moins. Ce n'est pas du tout la même chose. Nous avons quand même encore

des apprentis et, simplement, nous voulons des apprentis que nous pouvons accompagner de manière qualitative. Cela ne sert à rien de faire de la quantité. Dans ces cas-là, il faut suivre les jeunes et les emmener avec nous. C'est un premier point. Deuxième point. Ce n'est pas parce qu'il y aura davantage de CFA qu'il y aura davantage d'apprentis. Nos élèves villards qui vont en apprentissage, ils sont un certain nombre, aujourd'hui, ils ne seront pas multipliés par 10, demain. Attendez. Rien ne permet de le prédire. Rien ne permet de prédire le contraire non plus. On verra bien.

M. Halloul

M. Le Maire, si je puis me permettre, je vous inviterais, là, encore une fois, je suis prêt à vous faire parvenir de la lecture et des ressources. Mais, si, parce que c'est la volonté du gouvernement de soutenir l'apprentissage. Je peux vous donner le chiffrage en millions d'euros qui sont consacrés à l'apprentissage. Je peux vous donner toute la politique, qui est mise en place pour soutenir l'apprentissage et que ce que vous dites est complètement faux. J'en suis désolé.

M. Le Maire

Je serai heureux de découvrir les lectures que vous me ferez passer, si cela peut m'éclairer sur les décisions futures, à condition que je sois en capacité de les prendre, d'ailleurs. Donc, acte et puis on verra. Vous savez, M. Halloul, j'ai quand même fait preuve de croire pendant ces 4 années, une certaine faculté d'adaptation. Je fais partie des gens qui pensent qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. On a aussi le droit de se tromper quand on expérimente. On a aussi le droit de se tromper quand on a une volonté marquée de soutenir quelque chose, à un moment donné, parce que le contexte du moment fait que. Après, s'il faut évoluer, on évolue. Cela s'appelle le pragmatisme.

M. Halloul

Je vous fais confiance.

M. Le Maire

Alors, j'ai compris qu'il y aura des oppositions sur cette délibération. Je mets aux voix. Quelles sont les oppositions, s'il vous plaît ? 1, 2, 3, 4, 5, 6. Des abstentions ? Une, Mme Vinay. C'est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

13. Versement d'une contribution financière à la CMA du Rhône

M. Touyeras

C'est cela. Même montant : 65 euros par stagiaire.

M. Le Maire

C'est la demande. Ce n'est pas forcément ce que l'on donnera.

M. Béal

Pourquoi c'est la Chambre des Métiers du Rhône ?

M. Le Maire.

Parce qu'il y a des Villards dedans. C'est écrit dans la délibération, Monsieur ! Ce centre de formation accueille 15 jeunes Villards, dans le cadre de leur formation professionnelle en apprentissage.

M. Halloul

Et je vous assure que je connais un Villard, sincèrement, qui est à Paris, en Île-de-France dans un CFA donc, on peut faire cela, je lui dirai.

M. Le Maire.

Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Les mêmes. Les abstentions ? Les mêmes. C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Adopté à la majorité.

14. Fusion des écoles maternelle et élémentaire « le Ruisseau »

M. Dos Santos

Je vais vous parler de la fusion d'écoles, qui concerne le GS13 élémentaire le Ruisseau. Juste pour l'Assemblée, une petite précision, cela ne va pas changer grand-chose : il faut savoir qu'un groupe scolaire est composé de 2 écoles, c'est-à-dire les maternelles et l'élémentaire, et que la plupart du temps, ces 2 écoles administrativement, pour le Rectorat, sont complètement séparées. Cela veut dire : 2 adresses postales, 2 adresses email, 2 directions, 2 tout. Et surtout, pour la nomination de professeurs, c'est 2 entités complètement différentes, qui, pour le Rectorat, n'ont pas de communication entre l'une et l'autre. À Villefontaine, il y a déjà des écoles qui sont... on appelle « primarisées », puisqu'il y en a déjà trois, depuis de nombreuses années. Qu'est-ce qui peut amener à primariser une école, c'est-à-dire n'en faire plus qu'une, administrativement ? Souvent, c'est pour la dynamiser un peu. Au GS 13, donc au Ruisseau, cela fait de nombreuses années qu'au niveau élémentaire, la Direction est difficile à assurer : il y a eu beaucoup de directeurs qui se sont succédés, qui sont partis en dépression. Et donc, on cherche des solutions avec l'inspection académique pour essayer de redynamiser le groupe scolaire au niveau de la direction. Après avoir beaucoup discuté avec les équipes enseignantes, avec les parents délégués, avec évidemment l'inspection académique, et avec le directeur actuel, puisqu'il faut savoir qu'actuellement au GS13, il n'y a pas de directeur élémentaire, c'est le directeur de la maternelle qui fait office de directeur élémentaire. Quelque part, il est déjà primarisé puisqu'il y a une direction commune provisoire, cette année. Pour pérenniser cette situation, la Municipalité, ce qui est, entre guillemets, un peu aberrant, puisqu'on va agir sur quelque chose qui est 100 % de l'Éducation Nationale, peut demander de primariser l'école, pour la rentrée prochaine. Après s'être rapproché de toutes les personnes de l'école, qui sont évidemment tout à fait partantes, on vous propose de faire la demande à l'inspection académique, de primariser cette école, pour la rentrée 2020, sachant qu'une primarisation n'est pas définitive. On peut toujours, entre guillemets, déprimariser. On ne l'a jamais fait. Mais, toutes les écoles qu'on a

primarisées jusqu'à maintenant, c'est-à-dire le GS8, le 6, le 10, tout le monde en est très content. C'est pour cela qu'on vous propose, ce soir, de voter cette délibération qui est passée en commission scolaire, pour ceux qui étaient là, qui a eu une explication et qui a été adoptée, évidemment, à l'unanimité. S'il y a des questions, je suis prêt à répondre.

M. Halloul

Ce n'est pas une question. Je me permettrai une petite remarque, en fait. Il faut éviter de dire les raisons pour lesquelles la direction est absente du groupe scolaire. On n'a pas à savoir que la personne est en dépression nerveuse. Cela relève de la confidentialité.

M. Dos Santos

Je suis d'accord avec le simplement en arrêt. Je précise quand même que la question souvent qui se pose quand on primarise une école, c'est le fait de pouvoir fermer une classe. Comme vous le savez, l'Éducation Nationale calcule sur la moyenne de l'école. Pour l'instant, il calcule sur la moyenne de la maternelle, les effectifs et sur la moyenne de l'élémentaire. Évidemment, si on primarise l'école, cela veut dire beaucoup plus de classes donc la moyenne a tendance à diminuer, mathématiquement, donc fermeture de classes. Dans les années 2000, l'Éducation Nationale forçait à primariser pour gagner des postes. On a étudié la solution avec le directeur actuel, les effectifs, et sur le GS13, aussi loin qu'on peut le voir, il n'y aura pas fermeture de classes puisqu'il y a quand même dédoublement des CP-CE1, qui ne compte pas dans la moyenne. On rapatrie, je vous rappelle petit à petit, tous les enfants de Vaulx-Milieu, du G7. Ce sont quelques-uns par an, mais qui suffisent à augmenter les effectifs. Si on regarde dans les années futures, la primarisation n'engendrera pas de fermeture de classes. Tout le monde était très serein et les parents délégués aussi.

Mme Vinay

J'aurai juste une question : est-ce qu'il y a des impacts financiers de primariser une école pour la ville ?

M. Dos Santos

Non, la primarisation a juste des impacts administratifs. C'est un peu plus simple, parce qu'il y a qu'un seul interlocuteur. Mais, il n'y a pas d'impact financier sur la ville, du tout.

M. Halloul

C'est pour dire qu'effectivement, renseignement prix, il s'avère que les différentes parties prenantes sont plutôt satisfaites de ce scénario. On votera pour puisque tout le monde va dans ce sens.

M. Le Maire

Merci. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

15. Convention tripartite de raccordement des mobiliers urbains à l'éclairage public

M. Guetat

Un marché a été conclu, courant 2019, entre la Commune et un concessionnaire de services, qui est JCDecaux pour la fourniture d'installation, l'entretien, etc. Le mobilier urbain est appelé planimètre. Il y en aurait 12 à venir sur cette commune et leur fonctionnement nécessite un raccordement sur un réseau électrique. Il se trouve que cette convention tripartite associe les gens de la CAPI qui détient le réseau d'éclairage et la Commune qui aura les usages de planimètre. Le temps de négociation a été relativement long avec la CAPI. C'est ce qui explique qu'on se retrouve, début 2020, avec cette convention qui rapportera, si vous avez lu le document, 50 euros par planimètre à la CAPI. Cela évitera l'installation de compteurs et pour prendre des abonnements à un fournisseur d'électricité. Ce sera la rémunération que la CAPI touchera sur la durée de cette concession. L'intérêt de se raccorder sur le réseau d'éclairage, c'est que le réseau d'éclairage couvre toute notre ville.

M. Le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? C'est bon, pour tout le monde ? C'est clair ? C'est le cas de le dire. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Mme Vinay. Adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

16. Avenant à la convention de mandat avec SARA pour la réalisation des espaces publics de centre-ville (place centrale)

M. Guetat

C'est un sujet dont on a parlé à plusieurs reprises, en 2018, en 2019, et dont on reparle, ce soir. On avait convenu d'un périmètre, pour installer la place centrale de notre ville. Il se trouve qu'aujourd'hui, ce périmètre et compte tenu d'un certain nombre de paramètres, de données qui ont changé depuis, ce périmètre est étendu plus de 2 600 m². Cela explique un avenant de l'ordre de 900 – j'essaie de ne pas me tromper dans les chiffres, parce que vous les avez tous en tête – 926 000 euros TTC, qui concernent ces travaux supplémentaires et les honoraires associés à cette opération. Ce qui veut dire que le coût global de l'opération qui était de 3 572 000 passe à 4 498 000 euros, présentés en Commission du patrimoine.

M. Béal

À la dernière Commission du patrimoine, on a parlé de ce sujet. Je fais remarquer qu'une fois de plus, il y a un avenant, avant même travaux de 926 000 euros TTC. Pourquoi on a voté contre ? Coralie était présente, on a voté contre, mais en l'expliquant. On a, sur un beau projet, qui a été présenté, d'ailleurs, à la population, une rivière qui va circuler sur le cheminement de cette place. C'est joli. Simplement, on peut se poser des questions d'entretien : comment on va entretenir ? Et on a de

mauvaises expériences sur notre secteur. Je prends l'exemple : c'est la CAPI, c'est juste à côté, on avait une belle cascade qui tournait, qui allait jusqu'à un endroit, en bas. Cette cascade a été bouchée en béton, a été au départ couleur bleue, maintenant, elle est verte. Pourquoi cela a changé de couleur, je n'en sais rien. Autre expérience, les Serpentes, il y avait des cascades. Serpentes, cela a été complètement revu ! Autre expérience, c'est le quartier des Roches, l'entrée du gymnase des Roches, il y avait aussi de l'eau, plein d'eau. À chaque fois qu'on a mis de l'eau, à chaque fois, on a tout arrêté. Même si je prends l'exemple de l'œuvre qui a été faite au quartier des Roches, la fontaine, l'écoulement de l'eau, on n'est pas terrible. On peut parler du Village, on peut parler d'un certain nombre de choses. Donc, aller encore dépenser des sous pour quelque chose... On nous parle gentiment, des exemples, comme la Place des Terreaux, comme Bordeaux. On n'est pas au même niveau. On est d'accord. Il faut être sérieux ! Votre projet que vous avez présenté : évidemment, les gens, quand ils voient cela : « Oh, c'est joli ! Ça fait une petite rivière qui passe comme ça. » Que se passe-t-il en hiver ? Comment on entretient ? Comme on entretient nos propres équipements ? On peut se poser la question. Donc, je pense que ce n'est pas sérieux de présenter une telle chose. Les architectes se feront plaisir. Ce n'est pas nouveau. Souvent les architectes se font plaisir : ils font de belles décorations, de belles choses. Mais des exemples ! La place Léon Blum : il y avait un chef-d'œuvre le 1 % ! Vous savez le 1 %. Vous savez que cela existait, le 1 %, en culture. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a tout cassé ! Il a eu des exemples... S'il vous plaît, retirez cette idée de rivière parce que ce n'est pas sérieux.

M. Le Maire

M. Béal, si j'étais persuadé qu'en retirant ce projet, vous le voteriez, je réfléchirais. Mais, comme je suis persuadé du contraire, je ne vais pas y toucher. Non, pour être sérieux puisque vous m'accusez de ne pas être sérieux, ce projet est étudié... Cela me rappelle un truc ! Il y a quelques années, n'est-ce pas vous qui m'avez fait toute une diatribe, en disant : « On s'appelle Villefontaine et il n'y en a plus une seule en fonctionnement ! » ?

M. Béal

Oui, la preuve !

M. Le Maire

Oui, la preuve. Mais, justement, je vous signale qu'on avait remis en état celle du village, on a remis en état celle de la Place de l'Échiquier, à Servenoble. Quelques petits problèmes techniques qui sont en train d'être résolus. La volonté, c'est de remettre en eau, certaines fontaines. Je ne vous parle pas, effectivement, de la Place Nelson Mandela, où là, c'est le système qui a été mal conçu au départ et le remettre en état coûterait vraiment trop cher. On trouvera une autre organisation. La cascade de la CAPI..., juste derrière, de Simone Signoret

M. Béal

Vous êtes à la CAPI aussi.

M. Le Maire

Oui. Vous n'avez pas fait une partie de votre carrière au SAN, vous ?

M. Béal

Oui. Et alors ?

M. Le Maire

Est-ce que je dois vous rappeler que c'est que le Président du SAN, M. Alain Rossot, à l'époque, qui avait bouché cette cascade, sans consulter le Maire de Villefontaine, sans nous demander notre avis. De même qu'il a fait enlever l'escalator, qui était à l'intérieur du centre Simone Signoret, au prétexte que cela lui coûtait trop cher. Obliger des gens...

M. Béal

Je ne suis pas Alain Rossot. Je ne suis qu'un salarié à l'époque.

M. Le Maire

C'est vous qui me laissez finir, M. Béal, cette fois-ci, s'il vous plaît. Ces décisions n'étaient pas les nôtres. Si on avait été consulté, je peux vous dire que cela n'aurait pas été ces décisions-là qui auraient été prises. Je ne vais revenir sur la couleur. Effectivement, cela est un choix que j'ai soumis à mes élus, parce que ce bleu n'avait aucun sens parce qu'il n'était pas bleu eau, il était moche, il était salissant. Il fallait le changer. J'avais le choix entre casser le béton et remettre du gazon ou peindre en vert. On a pris la solution la moins chère. Bref, pour revenir au projet du centre-ville, cette présence de l'eau est la présence qui demande le moins d'entretien. Cette présence de l'eau est le système qui consomme le moins d'eau, qui demande le moins d'entretien, parce que vous avez juste une pompe, qui va prendre l'eau qui est à l'arrivée, qui va le ramener au départ. Quand on sera en période de gel, peut-être, effectivement, il faudra la fermer. Mais, généralement, l'eau courante gèle moins vite que l'eau stagnante. Ce n'est pas sur ce sujet que je veux vous interpeller, parce que la présence de l'eau, elle est jolie, vous avez remarqué qu'on a des étés qui sont de plus en plus chauds, pour pouvoir préserver quelques espaces de fraîcheur dans la ville, je pense que ce sera plutôt bien perçu par les habitants. Comme vous l'avez dit vous-même : le public à qui on a présenté ce projet, l'a trouvé, à la fois beau, mais aussi cohérent. L'augmentation de l'avenant. Oui, effectivement, il est important. Mais, je suppose que vous avez eu cette carte, M. Béal, dans la Commission.

M. Béal

Ah non ! Oh là, là ! Erreur ! Jamais aucun document fourni avant. J'ai même fait remarqué à Christian, que c'est une fois de plus scandaleux, que nous l'opposition, nous n'avons jamais de documents avant.

M. Le Maire

J'aimais bien quand vous nous disiez « c'est un scandale », mais, sur une autre voix. Mais, ce n'est pas grave : c'était le passé.

M. Béal

Je peux le faire.

M. Le Maire

Non, non. C'est bon. Demain matin, vous aurez cette carte, Mesdames et Messieurs, les élus parce que ce qui fait l'avenant, contrairement à ce que j'ai pu lire, ce n'est pas un manque de prévision, c'est une modification substantielle du périmètre d'intervention, dans le cadre du PNRU 2, où on rajoute, effectivement : intégration de l'espace entre la gare routière et le parvis de la Mairie, intégration du parking de la Mairie, avec la conservation du potentiel actuel, mais permettant d'intégrer la réflexion sur les franges, intégration de l'emprise libérée par la non-construction du lot 8 – c'est celui qui devait être construit juste devant la percée que l'on a faite, au niveau de l'ancien CASINO, parce que cela aurait rebouché la perspective. Cela fait longtemps que j'ai dit à SARA, cela fait 3 ans que j'ai dit à SARA, que ce lot-là, je ne le voulais pas - et puis, enfin, intégration de l'emprise de la voie nouvelle, au droit de la future Place centrale. Cela fait 1560 m2 de plus à aménager. Effectivement, cela aura une incidence sur le coût des travaux. Si cela a une incidence sur le coût des travaux, cela a une incidence sur le coût de la rémunération du maître d'ouvrage.

M. Béal

C'est la SARA. D'ailleurs, le Président n'est pas là...

M. Le Maire

On a négocié. Quand vous regardez le montant global de l'opération : on a une augmentation du périmètre, qui est près de 40 % de la surface, 900 000 euros pour aménager ces espaces de 1 560 m2. C'est très raisonnable, au regard du coût global du projet. Voilà ce que je pouvais vous dire. Parce que Léon Blum, là, franchement... Oui, dans le cas du 1 %, il y avait eu une œuvre d'art qui avait été mise sur la Place Léon Blum, qui était très belle au départ, que j'ai toujours trouvée, moi, trop grande par rapport à l'espace, qui était restreint. Elle aurait été mieux dans un espace beaucoup plus grand. Ce qui aurait peut-être permis, d'ailleurs, qu'elle se dégrade beaucoup moins vite. Je vous le rappelle quand même, que toutes les surfaces vitrées, sérigraphiées, qui étaient posées, ont été cassées en très peu de temps, et que la Commune étant son propre assureur, dans ces cas-là, mon prédécesseur n'avait pas cru bon de les faire réparer. Ne restait donc en place de cette œuvre d'art, que les parties métalliques, les tôles qui étaient en truc, et qui s'étaient avérées dangereuses, elles aussi, parce que n'importe qui, un gamin qui courrait, pouvait se taper dedans. La décision a donc été prise de la démonter et de la stocker, puisqu'une œuvre d'art... On a démonté ce qui restait. On a stocké ce qui restait. Je vous rappelle que c'est cela, l'histoire de la sculpture de la Place Léon Blum.

M. Halloul

M. le Maire, vous venez de faire la démonstration qu'il y a un problème de méthodologie, en fait. C'est-à-dire que vous mettez en place une délibération pour qu'on puisse voter et on se rend compte qu'un des documents importants, qui nous permet, justement, de comprendre, notamment, l'augmentation du budget, on l'aura après le vote. Moi, je rappelle quand même qu'en règle générale, dans les différentes instances, que ce soit ici ou ailleurs, le rôle des Commissions, c'est de débattre, c'est d'échanger, c'est de faire des propositions, parce qu'encore une fois, je le rappelle,

qu'on ne fait pas que de l'opposition bête et méchante. On fait des propositions, dans le cadre des Commissions. Sauf que pour faire des propositions, il faut les faire sur des éléments. Les éléments, cela s'appelle des dossiers. Ces dossiers, de préférence, dans un monde qui fonctionne bien, on les a en amont des Commissions. Et pour vous dire qu'il y a des Commissions qui fonctionnent, il y a des Commissions où nous avons les documents en amont. Il y en a d'autres où nous n'avons pas les documents en amont. Alors, je pose une question toute simple : pourquoi il y a des Commissions qui arrivent à fournir les éléments et pas d'autres ? Et rapport à cette délibération, c'est quand même extraordinaire de demander de voter sur une somme relativement importante... 960 000 euros, ce n'est pas rien ! En plus, vous venez de faire la démonstration : « Je vous donnerai, dès demain, le document. » On aurait préféré l'avoir avant.

M. Le Maire

Attendez, M. Béal, s'il vous plaît. Chacun son tour. M. Halloul, autant pour moi, parce que je viens de me rendre compte, en regardant mon document, que c'est un document que j'ai demandé pour pouvoir expliquer, effectivement, quel était le périmètre qui était pris en question. Je voulais avoir des données précises. Ce document date de ce matin. Ceci dit, sur le montant, de 900 000 euros, je vous signale que c'est une demande, aujourd'hui, de l'avenant, hors subvention, qui sont captables. Ce montant sera allégé du montant des subventions que nous allons aller chercher dans le cadre du NPNRU 2, à la Région. On a déjà été sur le PNRU 1, ce qu'a dit Monsieur le conseiller régional qui vient d'arriver.

Le conseiller régional

C'est moi-même.

M. Le Maire

Oui. C'est toi-même... Ainsi que de la CAPI et du Département, éventuellement. Je prends acte de votre déclaration. Vous aurez ces documents, demain, qui vous donneront le périmètre d'extension en plus.

M. Béal

Je maintiens que si on avait dans les commissions, des documents avant, ce serait plus facile pour travailler. J'espère que la prochaine majorité aura bien compris le message. Mais, je reviens sur un autre problème, qui nous préoccupe depuis très longtemps parce qu'on y est intervenu plusieurs fois : cette fameuse route qui passe devant la descente de la Place Léon Blum. On apprend que la CAPI va l'aménager en route. Jusqu'à présent : « Mais, non ! Ce n'est pas une route. – Si, si. – Non, ce n'est pas une route. – On va rouler à 30 à l'heure ? – Oui, oui. On va rouler à 30 à l'heure ». Je voudrais bien voir. J'attire l'attention que... C'était pour faire plaisir à M. Feyssaguet, qui n'avait qu'une idée, c'est de relier... oui, oui, il est arrivé, maintenant, il faut que je lui en parle...

M. Le Maire

On change de cible...

M. Béal

C'était de relier ce secteur, directement sur la Rue Kahl Am Main. C'est cela l'idée ! Mais, je vous préviens, et vous prenez acte, qu'il y a des risques : les enfants qui vont descendre de la Place Léon Blum, il y aura des risques ! Vous pouvez mettre des panneaux « 30 à l'heure », tout ce que vous voulez, ce n'est pas normal qu'on fasse cette route.

M. Le Maire

M. Béal, l'ingénieur que vous êtes connaît le sens des mots. Ce n'est pas une route. C'est une voie de rencontre. C'est un espace de rencontre. Il sera aménagé comme tel.

M. Béal

Mais, il y a des voitures.

M. Le Maire

Le passage est prévu pour que tous les modes de déplacement puissent passer par là. Cela permet, effectivement, un passage pour les véhicules légers, pour les deux-roues, pour les piétons, etc. C'est un espace de rencontre, dans un aménagement urbain, et ce sera comme cela que ce sera traité. C'est tout ! On ne va pas faire 3 heures là-dessus. Mais, j'ai pris acte de vos mesures de prudence et je vous promets que nous nous y conformerons.

M. Halloul

M. Le Maire. C'est en théorie. C'est sur le papier. Il ne peut pas y avoir de gestion de projet, sans la gestion de risques.

M. Le Maire

La gestion de risques est présente.

M. Halloul

Non, parce que, sur le papier, vous le dites, c'est très joli, comme expression : c'est un endroit de rencontre. C'est magnifique ! Dis comme cela, ça passe ! On arrête de tourner autour du pot : on connaît très bien les insécurités qu'il y a en centre-ville de Villefontaine, on ne peut pas tout maîtriser. Donc, nous, nous disons tout simplement : « Faisons attention, parce qu'il y a de la population qui circule à pied, il y a des enfants qui vont passer à pied et que tout le monde n'aura pas le comportement adéquat pour éviter les problèmes. » On attire l'attention là-dessus et on verra ce que l'avenir nous dira.

M. Le Maire

Je prends acte de vos recommandations et je vous promets que je m'y conformerai, parce que la gestion du risque est prise en compte, dans l'aménagement. Maintenant, vous savez comme moi que le risque zéro n'existe pas. Je mets cette délibération aux voix. Sur cet avenant à la convention de mandat avec SARA, y a-t-il des oppositions ?
6. Des abstentions : 1.

Adopté à la majorité.

17. Modifications statutaires du SMABB - Transformation en EPAGE

M. Cuvillier

Le SMABB, chacun sait, maintenant, depuis 1968, qu'il existe, que c'est un syndicat mixte qui gère le bassin de la Bourbe, à la demande des Communes et des Collectivités territoriales, qui ont fait appel à lui pour gérer les cours d'eau et ses affluents. Le SMABB a souhaité passer en EPAGE et à changer de statut. Quelle est la différence ? Le SMABB, c'est un syndicat mixte, auquel les Communes ou les Collectivités territoriales, également les Départements et quelques autres établissements publics peuvent adhérer. L'EPAGE, c'est une structure, également de type syndicat mixte, mais qui a des contraintes supplémentaires et qui a également un mode de gestion différent. Le passage à l'EPAGE a été obligé par l'arrivée de la GEMAPI. La GEMAPI, c'est dans le cadre de la loi de 2014, sur l'aménagement territorial : le mot exact, c'est Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. La GEMAPI était confiée, initialement, aux Communes. Mais, aux vues des inondations, ces dernières années, elle a été confiée, obligatoirement, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, aux EPCI. Il a donc fallu que sur l'ensemble du bassin de la Bourbe, la GEMAPI soit entièrement gérée par une seule structure, en l'occurrence l'EPAGE. Le syndicat mixte qui se transforme en EPAGE, c'est effectivement un changement de statut. C'est un changement de gouvernance. Par exemple, les nouveaux statuts prévoient une gouvernance plus efficace, avec 5 délégués, au lieu des 100 en poste, jusqu'alors. Il y a le Comité syndical de 30 membres, dont 5 issus des Communes, 3 des Départements et 22 des Intercommunalités, ce qui veut dire : une structure qui est gérée de manière plus efficace, plus ramassée. Dans les contraintes qu'on a données à l'EPAGE, c'est qu'il englobe la totalité des Communes et des Intercommunalités du bassin versant, qu'il n'y ait pas de trou dans le périmètre, en quelque sorte. Donc, il a fallu, par exemple, gérer l'adhésion de la Communauté de communes, des Communes du Nord-Dauphiné. Il a fallu refuser le départ de la Communauté de communes de Lyon Saint-Exupéry, en Dauphiné, pour que tout le bassin versant soit géré par l'EPAGE. L'avantage, en plus de la gestion plus ramassée et plus efficace, c'est que c'est une labellisation par l'État, qui reconnaît la capacité de gestion de cette structure. Du coup, cela lui garantit le taux de subvention maximal, pour tous les projets d'aménagement, c'est-à-dire jusqu'à 50 % des projets d'aménagement. Pour donner un ordre de grandeur, les investissements prévus, sur les 5 prochaines années, sont de l'ordre de 22 millions d'euros, pour la gestion de la Bourbe et de ses affluents. C'est-à-dire que les subventions qui pourront être reçues par l'EPAGE sont de l'ordre de 10 et 11 millions d'euros, ce qui est considérable. C'est autant que les Collectivités territoriales ne fourniront pas. Est-ce que j'en ai dit assez ?

Mme Vinay

Concernant la participation de la Commune de Villefontaine, qu'est-ce que cela va changer, concrètement, d'être en SMABB ou d'être en EPAGE ?

M. Cuvillier

C'est la CAPI qui gère la compétence GEMAPI, qui est donc membre de l'EPAGE, à ce titre. La CAPI récupère les cotisations de chacune des Communes, qui la composent, avec des critères en fonction de la population, la longueur du bassin concerné, etc. Je ne connais pas, d'ailleurs, les critères d'une manière précise. Pour nous, nous sommes participants, à travers la CAPI, à cet établissement public.

Mme Vinay

Est-ce qu'on aura obligation, par la suite, de participer à ce type de délibération ?

M. Le Maire

Il y aura une représentation...

Mme Vinay

Aujourd'hui, on va voter sur cette délibération. Mais, dans quelle mesure il y a un intérêt ou une obligation, pour nous, de la voter ?

M. Cuvillier

Je dirais qu'il faut que tous les membres du syndicat mixte soient d'accord pour qu'il y ait cette transformation de statut en EPAGE. Un EPAGE, c'est quelque chose qui va gérer, à la fois, la compétence GEMAPI. J'en ai parlé. Je ne l'ai pas dit non plus, mais elle gèrera aussi l'ensemble des problèmes liés aux eaux vives, sur le bassin de la Bourbre, c'est-à-dire ce qui attire aux zones humides, ce qui a trait à la biodiversité, les corridors bleus et verts. Donc, on ne peut pas ne pas faire partie de cet EPAGE, si une Communauté de communes ou une Commune se retirait, il n'y aurait plus le périmètre que l'État exige. Si, par exemple, en aval de Bourbre, il y a une Commune qui refuse de participer à l'EPAGE, qui refuse des travaux d'aménagement, ce qui peut amener des dégradations considérables sur les Communes, en amont, on n'aurait plus cette possibilité d'une question cohérente de l'ensemble du bassin. Donc, on ne peut pas ne pas participer. Le projet de statut a été élaboré par le SMABB, tel qu'il était. On a eu des réunions à laquelle, autant Christian GUETAT que moi-même avons participé. Petit à petit, on a mis en place tous les éléments qui permettaient au SMABB de devenir, toujours un syndicat mixte, mais avec le statut d'EPAGE. Ce n'est pas après-coup qu'on peut se dédire, en disant : « Non, non, non. Finalement... » Non, on ne peut – je ne sais pas comment s'est rédigé, mais approuver la transformation du syndicat mixte de l'aménagement, conformément au nouveau statut proposé, changement de nom, de siège, etc. C'est une démarche dans laquelle nous nous sommes engagés déjà, depuis un an et demi, depuis fin 2018.

Mme Vinay

Je voulais juste comprendre. Est-ce qu'on avait, aujourd'hui, une voix consultative ou si c'était la CAPI, et c'est la CAPI qu'on doit la réponse ? Je ne comprends pas trop comment cela fonctionne. C'était pour comprendre les changements. S'il n'y en a pas, il n'y en a pas. Comprendre s'il y avait des modifications. Ce que j'entends, c'est qu'a priori, on ne change rien et que l'on continuera à avoir une voie consultative. C'est cela ?

M. Cuvillier

Ce qui change, c'est la composition du périmètre, mais aussi dans le mode de gestion. C'est ce que j'ai évoqué, tout à l'heure. Les 5 délégués, plus... Il y aura 30 membres, dont 5 issus des Communes, 3 des Départements et 22 des Intercommunalités. Il y a 73 Communes. Il y a 9 Intercommunalités, qui regroupent ces 73 Communes. Il y aura un mode de gestion, sous l'autorité de l'État, puisque les établissements publics d'aménagement sont sous l'autorité de l'État. Il y a le SMABB et puis l'Agence de l'Eau.

Mme Vinay

Il n'y aura pas une représentation directe de Villefontaine, aujourd'hui.

M. Cuvillier

Non.

Mme Vinay

Ce sera par l'Intercommunalité.

M. Cuvillier

Il y aura 5 communes – ce ne sera pas forcément Villefontaine – qui seront représentées.

Mme Vinay

Voilà.

M. Le Maire

Y a-t-il d'autres questions ou je peux mettre aux voix ? Sur cette modification statutaire du SMABB, transformation en EPAGE, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Mme Vinay. Est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité.

18. Rapport annuel 2018 sur le service de l'eau potable et de l'assainissement

M. Cuvillier

On a dit un peu du mal de l'eau, tout à l'heure. Je vais essayer d'en dire du bien.

M. Le Maire

On n'a pas dit du mal.

M. Cuvillier

Chaque année, effectivement, on présente simplement l'état de la distribution de l'eau, de l'assainissement et le prix du service de l'eau, pour les Communes. C'est une simple présentation. Je rappelle que nous parlons de l'année 2018, alors que nous sommes en 2020, mais il a fallu tout ce temps, pour que, d'une part, l'ensemble des chiffres soit collationné et que, d'autre part, l'ensemble du rapport ait été approuvé la CAPI, au mois de décembre de l'année dernière. Nous avons la nécessité de proposer, avant le 31 décembre 2019. Comme chaque année, il y a de petits retards, on le propose avec 8 semaines de retard. Sur le problème de la gestion de l'eau, il y a

eu, en 2018, une évolution majeure, puisque, jusque-là, nous avons 3 systèmes de gestion de l'eau. Un – qui nous concerne qu'on appelle SEMIDAO et qui concernait en réalité les communes autour de Villefontaine, la Ville Nouvelle. Un deuxième qui est éclairé par une société privée : Suez. Et puis, également un système un peu différent pour les villages à l'extrémité est qui avaient l'héritage de l'histoire des systèmes de gestions différentes. Or, depuis le 07 mars, on a créé une société publique locale, donc une société dont les seuls actionnaires sont des collectivités territoriales et qui a repris l'ensemble au 1^{er} mai, je crois, qui a repris l'ensemble de la gestion des communes de la CAPI si on excepte deux petites communes à l'extrémité Est, pour des raisons historiques et géographiques, qui ne sont entrées que partiellement dans le système. En dehors de cette modification qui est quand même importante et dont on a déjà parlé à l'occasion – M. Feysaguet qui est arrivé entretemps pourrait en dire beaucoup plus – la qualité de l'eau qui reste est bonne, elle est restée bonne. Toutes les analyses qui ont été faites aussi bien en bactériologie qu'en physique et chimie, ont donné des résultats conformes à 98,7, 99,1 %, etc. On a des chiffres qui sont satisfaisants. On a encore sur certains domaines, mais cela ne concerne pas Villefontaine, des problèmes de pesticides du côté de Chézeneuve, etc. Et on en est conscient, la SEMIDAO va essayer comme bien sûr chaque année de réduire un peu ces pollutions. En ce qui concerne les consommations, on a un nombre d'abonnés qui continue de croître légèrement, et les consommations qui ont cru sensiblement alors que depuis quelques années, elles avaient l'air de se stabiliser et même de baisser légèrement. Je ne sais pas si c'est lié aux piscines ou aux périodes particulièrement caniculaires ou à d'autres raisons, en tout cas, il y a une petite variation annuelle de consommation. En ce qui concerne le rendement des réseaux, c'est aussi un point important puisque cela donne un petit peu la qualité de la distribution, il y a pratiquement 900 km de réseau de distribution. On a un rendement global qui est de 84 % ou 85 %, c'est-à-dire que sur 100 litres d'eau que l'on pompe dans la nappe, on en vend 85, ce n'est pas mal. Dans beaucoup de communes, on n'a pas cette eau-là et c'est d'autant mieux si on considère la Ville Nouvelle, enfin dans les réseaux qui ont été construits récemment, les chiffres sont beaucoup plus élevés, la moyenne ne diminue que parce qu'effectivement, il y a des réseaux beaucoup plus anciens dans les communes de l'Est. Donc, on a quand même des fuites dans le réseau, je resterais là pour ce qui concerne l'eau potable. Pour vous donner un ordre de grandeur, on perd environ 7 m³ d'eau par km et par jour, sachant qu'il y a 877 kms, donc c'est quand même considérable les pertes en ligne. Et évidemment, la CAPI cherche par tous les moyens à récupérer, disons à définir les lieux de fuite et essayer chaque année de les réduire.

M. Cuvillier

Je passe à un deuxième volet qui est l'assainissement. Donc l'assainissement, ce sont principalement nos deux stations de Bourgoin et de Traffeyère. La station de Bourgoin avait été rénovée il y a cinq ou six ans, la station de Traffeyère a été rénovée donc en particulier en 2017-2018. Elle a été rénovée et surtout agrandie puisqu'on a passé sa capacité de 80 000 à 120 000 ou 150 000, j'ai mis les deux chiffres, 150 000 équivalents habitant. Donc, une capacité qui est devenue considérable. La station de Traffeyère fonctionne bien. Elle a encore un projet qui a commencé en 2018, qui s'est poursuivi en 2019 et qui va conduire à des travaux par la suite pour la métallisation des bouts de récupération de l'assainissement. Sur l'assainissement, on n'a pas grand-chose d'autre à dire. La CAPI cherche surtout à améliorer, enfin la SEMIDAO, mais la CAPI aussi cherche surtout à améliorer la connaissance du réseau, là aussi connaître davantage les lieux de fuites. Il reste aussi les problèmes de

séparation entre les eaux usées et les eaux pluviales qui continuent de se mettre en place. Après Bourgoin, il y en a d'autres lieux encore qui vont peut-être être l'objet de travaux. Que dire encore sur la capacité de traitement ? Les boues sont 100 % conformes à ce qu'elles devraient être. Que peut-on dire de plus sur l'assainissement ? Il n'y a pas grand-chose. Le dernier point, c'est le prix. Le prix de l'eau n'était pas le même, évidemment dans les différentes communes, elles ont été gérées par SEMIDAO, ancienne par Suez ou par des régies autonomes. Il y avait des écarts considérables notamment entre certains villages et puis les villes anciennes. Il y avait un écart, qui au 1^{er} janvier 2018, était encore de 90 centimes entre les coûts les plus faibles et les coûts les plus élevés, entre les communes qui avaient les coûts les plus faibles et celles qui avaient les coûts les plus élevés, cet écart va être réduit progressivement. La décision a été prise de le supprimer sur quatre ans, c'est-à-dire que les gens qui payaient le plus ne payeront pas davantage depuis un an ou deux jusqu'à encore 2023-2024. Et ceux qui payaient moins dont Villefontaine et les communes aux alentours, vont voir le prix de l'eau augmenter progressivement au cours des quatre années jusqu'à rejoindre le coût identique pour l'ensemble des communes. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour nous dans la mesure où on aurait actuellement en moyenne autour de 4,04 € l'ensemble de la CAPI si on fait une moyenne générale, en étant qu'à 3,85 de Villefontaine et on se retrouvera d'ici quelques années au taux de 4,15.

M. Le Maire

Sur ce rapport au service de l'eau et de l'assainissement, il y a-t-il des demandes d'intervention ? Le conseil prend acte que le délégataire nous a fourni son rapport annuel.

Prend acte.

19. Transfert du périmètre du marché du centre-ville

Mme Palkus

Comme vous savez, puisqu'on a en a parlé au cours de cette soirée, la place du marché va être transformée. Sur cette place, nous avons notre marché, nous connaissons un excédentaire et à l'unanimité puisque nous avons un Conseil des commerçants de ce marché. Ils ont accepté d'être déplacés et nous allons déplacer vers la piscine. Il faut dire aussi que la commission économie a bien accepté également ce transfert qui nous paraît très important. Priver ces commerçants non sédentaires de leur travail, ne convenait pas, comme dans certaines villes l'ont fait, mais pas chez nous. Nous avons pensé à la précarité de leur travail et il est très important que ces personnes continuent leur travail vers la piscine. Au début, il y aura un petit déficit pour trouver les commerçants, mais ils s'habitueront très vite, et au moins, le marché continuera à nous apporter beaucoup de dynamisme. Alors donc, je vous demande tout simplement de permettre à M. Le Maire de transférer ce marché.

M. Le Maire

Il y a des demandes d'intervention, non ? Je mets aux voix ? Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

20. Convention cadre FISAC

Mme Palkus

Nous avons fait la demande au mois de janvier, la subvention FISAC au mois de janvier, le 12 janvier 2019. Cette subvention, l'État vient de nous répondre, elle nous est favorable donc elle nous est accordée. Et je ne demande pas de grosses sommes bien sûr, mais toujours est-il que les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, elles nous apportent... Nous allons demander que vous autorisiez, M. Le Maire, à signer cette convention avec nos partenaires, représentants de l'État, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et l'association des commerçants.

M. Le Maire

C'est limpide comme de l'eau, n'est-ce pas ? Je suppose qu'il n'y aura pas de demandes d'intervention ? Moi, je vais en faire une quand même, effectivement, les nouvelles conditions d'obtention des subventions FISAC avaient énormément changé. Franchement, au vu du dossier, nous n'espérions absolument pas être éligibles aux dotations FISAC pour cette année. C'est une bonne surprise parce qu'entre quasiment les 30 000 € de la subvention de fonctionnement et les presque 60 000 € de subventions d'investissement, c'est 90 000 € que nous allons pouvoir réinjecter dans la dynamisation de commerce local et je pense que l'on peut tous s'en réjouir. Mesdames, messieurs, je vous laisse cette délibération aux voix ? Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

21. Forum de l'emploi du Nord-Isère 2020, demandes de subventions

Mme Palkus

Pour le forum de l'emploi, il faut autoriser tout simplement M. Le Maire à demander des subventions à tous ceux qui peuvent nous en fournir. Tout d'abord la CAPI, vous savez que maintenant, la CAPI nous donne une subvention de 5 000 €, cela a été long, mais enfin, ils ont compris que le forum de l'emploi permettait à beaucoup de personnes de trouver un emploi. Je précise quand même que quelques communes nous ont toujours apporté leur aide, notamment la commune de Saint-Quentin-Fallavier et L'Isle-d'Abeau. Je ne crois pas que j'en oublie. Mais en tout cas, d'autres communes qui sont dans la CAPI pourraient éventuellement se souvenir qu'un forum de l'emploi peut permettre à ces personnes de retrouver un emploi. Donc, d'autoriser M. Le Maire à faire cette demande.

M. Le Maire

Assez parler, je pense que cela n'appelle pas de commentaires. Je mets aux voix directement, il y a-t-il des oppositions pour cette demande de subvention au forum de l'emploi ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Mesdames, messieurs, les conseillers municipaux, nous avons épuisé les ordres du jour ordinaires de ce dernier conseil et il y a deux questions diverses qui m'ont été formulées par M. Halloul. Je vous donne la parole.

Question 1

M. Allier

Vous nous avez annoncé il y a quelque temps, à plusieurs reprises d'ailleurs pour vos vœux et à d'autres occasions, votre volonté de lancer un audit général pour envisager une révision de la carte scolaire et l'utilisation des bâtiments, où on est-en dans la réalisation de cet outil ?

M. Le Maire

Alors où on est-en pour permettre la réalisation du schéma directeur que j'ai appelé de mes vœux ? On a pris une décision en novembre 2018 de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. On avait établi un certain nombre d'objectifs dans le cahier des charges, je ne vais pas vous en faire de détail, cela n'a que peu d'intérêts pour ce qui nous occupe ce soir. On a lancé la procédure d'appel d'offres en janvier 2019 et attribué le marché à la société ESPELIA en mai 2019. Je vous donne simplement quelques grandes dates du suivi de ce dossier. Le 11 juin 2019, on a fait une réunion de lancement avec l'inspectrice de l'éducation nationale. Entre le 14 juin et le 1^{er} juillet, il y avait eu une visite et audit complet de tous les sites en présence des techniciens d'ESPELIA plus nos techniciens à nous et nos services, et interrogations des directions sur les usages des bâtiments via un questionnaire. On a mis en juin 2019, un atelier de diagnostic partagé avec les directions d'écoles qui ont bien voulu y participer. Il y a eu une rencontre ensuite avec les futurs services de la commune pour recenser les données financières, techniques, organisationnelles, etc. Ensuite, il y a un certain nombre de rencontres de travail avec le cabinet ESPELIA et la prochaine étape, c'est la restitution des impacts financiers sur le périmètre scolaire des différents scénarios. Étant donné que la période de réserve à laquelle on a fait référence tout à l'heure m'oblige à ne pas aller plus loin, tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a cinq scénarios différents qui ont été mis en avant par le cabinet ESPELIA et que ces scénarios seront rendus publics dès qu'on aura le rendu définitif du cabinet ESPELIA. Mais ce dossier avance normalement et voilà tout ce que je peux vous dire et aussi à ce jour. Cela répond à votre question ?

M. Allier

À ce stade oui pour moi.

M. Halloul

Non, mais en terme de timing, le rendu, il a été pour...

M. Le Maire

Le rendu, il va être formulé dans les semaines qui viennent, on l'aura avant l'été, il sera diffusé avant l'été. Mais j'ai toujours dit M. Halloul, si vous vous souvenez, j'ai toujours dit lorsque j'ai lancé ce projet de schéma directeur du patrimoine scolaire qu'on ne travaillait pas forcément pour notre équipe, mais on travaillait pour l'avenir. Parce que, ce schéma directeur des écoles, compte tenu de l'importance de notre patrimoine scolaire, c'est cela aussi avoir une vision, vous en parliez tout à l'heure, c'est donner de la visibilité pour les 15-20 ans qui viennent. Quels que soient ceux qui

seront en charge des affaires de la commune après le mois de mars, que ce soit un outil d'aide à la décision qui sera très importante pour eux. On n'a pas travaillé que pour nous.

M. Halloul

Je vous rappelle aussi M. Le Maire que nous avons voté pour le schéma directeur donc nous étions quand même dans cette vision.

M. Le Maire

Bien sûr, une vision partagée, c'est toujours mieux.

Question 2

M. Beal

Nous souhaitons vérifier l'information suivante : est-il vrai que la directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Villefontaine accepte de s'installer dans le patio, mais à titre gratuit ? Comme j'avais eu une réponse de M. Guetat qui a parlé de baux, pouvons-nous avoir une copie des baux avec la CPAM, la CAF, et la société OSEZ ?

M. Le Maire

Vous ne me faites pas confiance.

M. Beal

Ah non, pas du tout ! Vous le cherchez.

M. Le Maire

Je ne m'attendais pas à cette réponse, celle-là, je te la sortirais Jean-François, tu auras droit, tu auras le retour un jour. Bon, j'ai deux manières : soit je réponds de manière succincte. À la première interrogation : est-il vrai que la directrice de la CPAM de Villefontaine accepte de s'installer dans le patio, mais à titre gratuit ? La réponse est non. Pouvons-nous avoir une copie des baux de la CPAM, de la CAF et de la société OSEZ ? Ce sera avec grand plaisir lorsque les baux seront finalisés parce qu'ils sont en cours de rédaction. Maintenant, je peux développer, si vous voulez, d'accord ? Quand vous demandez gentiment, je le fais avec plaisir.

J'ai donc une lettre, la première lettre cosignée entre la directrice de la CPAM et le directeur de la CAF, datée du 08 février 2019, c'est-à-dire il y a un an, qui me fait part de leur acceptation de déménager dans le local du patio. Dans le dernier paragraphe de la première partie de cette lettre, les deux organismes s'acquitteront d'un loyer à hauteur de 95 € par m² par an hors charge et hors taxe. Une estimation du loyer au m² par an TTC s'avère indispensable pour estimer précisément nos dépenses de fonctionnement et les intégrer dans le projet professionnel. Donc, il n'est pas question qu'ils intègrent sans payer le loyer, on est bien d'accord. Deuxième lettre datée du 17 octobre 2019, cette fois-ci, simplement de la Caisse d'Allocation Familiale, qui me confirme sa demande d'emplacement de parking en sous-sol. Troisièmement, une lettre au 30 décembre 2019, de la Caisse d'Assurance Maladie, de sa directrice régionale, qui m'informe que le Conseil de la CPAM de l'Isère a approuvé le 19 septembre 2019 la mise en vente de l'immeuble de la CPAM située Impasse Ambroise Croizat à Villefontaine. Ce qui confirme contre toutes les mauvaises humeurs que j'entends que le dossier avance, il avance normalement et qu'il n'y aura pas d'occupation à titre gratuit de la part de la CPAM ni de la Caisse d'Allocation

Familiale. Quant aux baux, puisque vous m'avez posé une question sur les baux, nous avons effectivement eu depuis quelques mois des échanges, des allers-retours entre ces deux organismes et la mairie de Villefontaine, puisqu'ils nous demandaient des précisions effectivement sur les charges, qui sont difficilement évaluables tant que l'on n'a pas la définition complète de leur expression de besoins en termes d'aménagement, élément de réponses qu'ils nous donnent au fur à mesure. Certains sont encore en attente, on n'a pas encore toutes les réponses, non pas de la CPAM, mais de la CNAM, c'est-à-dire la Caisse Nationale qui doit valider leur budget et même chose pour la Caisse d'Allocation familiale, on attend plus que le définitif, mais là c'est pareil puisqu'il y a une entrée en jouissance des lieux qui devrait avoir lieu sur la fin de l'année, cela ne saurait tarder, mais les baux seront communiqués aux élus en place dès qu'ils seront finalisés.

M. Beal

C'est parfait, mais cette question, elle ne vient pas comme cela. Elle est là parce qu'on a été sollicité quand même. Je n'ai pas inventé, il y a des personnes qui ont eu cette information directement si vous voulez, je vous le dirai directement, mais il y a l'inquiétude quand même que la directrice vienne s'installer à titre gratuit.

M. le Maire

Écoutez Monsieur M. Béal, moi j'ai un courrier d'engagement.

M. Beal

Mais les courriers, cela passe. Après il faut voir la réalité, c'est dans le bail qu'on va le voir.

M. le Maire

Bien sûr. Mais ce ne sera pas à titre gratuit.

M. Beal

J'espère.

M. le Maire

J'espère aussi.

M. Beal

Au prix que ça nous a coûté le casino !

M. le Maire

Je vous ferai la démonstration qu'un casino, cela peut coûter au départ, mais que cela peut rapporter aussi un casino. Quand on joue bien, cela peut rapporter.

M. Feyssaguet

Je vais adresser mes remerciements. Et tu pourras en prendre ta part, donc ne les refuse pas ce n'est quand même pas si fréquent que je te remercie. Après 31 ans de mandat au sein de cette collectivité, six d'abord dans l'opposition de 89 à 95, 21 ans en tant que maire de 95 à 2016, si je ne me trompe pas puis encore aujourd'hui ou je suis conseiller municipal et représentant de la commune à la CAPI, j'ai donc décidé d'arrêter. D'aucuns n'auraient pu espérer que j'arrête longtemps avant, je m'en

excuse ! J'étais bien dans ce fauteuil et j'avais décidé d'y rester un certain temps. Si j'ai passé tout ce temps au service de cette collectivité, j'ai fait des choses que je crois bien, j'ai fait des choses que sans doute j'ai moins bien fait que j'ai ratées, peu importe l'avis de tous, mais en tout cas tout ce qui a été fait n'aurait pas pu l'être sans effectivement la confiance, je dis de l'ensemble de ce Conseil municipal, élus présents aujourd'hui, élus du passé puisque chaque renouvellement de mandat, un certain nombre d'élus sont différents, il n'était pas là auparavant. En 21 ans, j'ai vu passer un certain nombre d'élus différents, mais en tout cas, ce Conseil municipal de Villefontaine a toujours fonctionné avec des débats évidemment nécessaires juste, c'est la démocratie, mais sans sandales politiques ni scandales publics comme on peut le voir ici ou là, hélas, dans un certain nombre de communes. Ceci, nous le devons grâce à la confiance de toutes et tous, grâce au sérieux de toutes et tous, grâce à la détermination de toutes et tous pour bien faire pour Villefontaine, c'est de tout simplement au moment où je tire ma révérence, c'est pour cela que j'ai tenu à être là ce soir bien ayant eu précisément juste avant un conseil d'administration de SEMIDAO pour parler de l'eau et des futurs problèmes, j'ai tenu à passer le plus de moments en votre compagnie, simplement pour vous dire au revoir et merci.

Applaudissements.

M. Feyssaguet

Tu as entendu, là, j'étais presque gentil avec toi. (Rires)

M. le Maire

C'est le « presque » qui me dérange.

M. Feyssaguet

Viens, je t'embrasse mon Jules !

M. Le Maire

Je savais que ça allait dérapier ! Je vais, aussi s'il vous plaît, si vous voulez bien, faire deux déclarations : la première, c'est effectivement pour vous remercier toutes et tous aussi puisque moi j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider ce Conseil municipal, depuis février 2016 jusqu'à présent. Je voulais remercier l'ensemble des conseillers municipaux parce que comme dirait Raymond, je vais le répéter un peu, mais effectivement ce n'est pas si courant les communes où même si nous avons quelquefois eu des échanges un peu dynamiques on va dire, ils ont toujours été emprunts de respect et de courtoisie.

M. Feyssaguet

Et de courtoisie !

M. Le Maire

J'essaie de ne pas redire la même chose que lui. Je voulais vous remercier toutes et tous parce qu'effectivement, nous avons eu des débats respectueux et dignes. La deuxième chose que je voulais dire c'est : je voudrais remercier, si vous me le permettez, mais je sais que vous me le permettez, remercier en particulier mes élus

de la majorité parce que j'ai pu compter pendant ces quatre années sur leur soutien, sur leur aide et sur leur implication au service des Villards et comme tous les élus que vous êtes également, avec un sens des responsabilités et du devoir d'élus qui nous honorent tous collectivement. Je voulais, on ne m'a pas laissé faire la surprise, faire une mention spéciale pour Joëlle Huillier à deux titres. Le premier d'abord en tant qu'élue parce qu'élue depuis 2001, si je ne me trompe pas.

M. Feyssaguet

Non, élue avant !

M. Le Maire

Oui, oui pardon. Il y a effectivement une implication aussi dans la vie locale qui est très importante et moi je voudrais saluer surtout le travail de Joëlle Huillier, que tu as fait en tant que députée au sein de ta conscription parce que tu as travaillé avec acharnement, tu as défendu les dossiers de Villefontaine avec beaucoup de vigueur et avec beaucoup de foi. Et tu as, bien qu'étant dans l'opposition municipale, toujours défendu les dossiers de la commune avec acharnement et je voulais t'en remercier à titre personnel. Et je pense que c'est pour en partie ces raisons, mais aussi certainement tout un tas d'autres que tu es nommé comme on dit ou du moins proposé au grade de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur et je t'adresse, au nom de notre conseil municipal, toutes nos félicitations pour cette promotion.

Applaudissements.

M. Le Maire

Ce conseil étant terminé, je lève la séance et vous remercie de votre présence ce soir. Merci à tous et bonne soirée.

